

81A00

REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL du 23 JANVIER 2026

RAPPORT DU PRESIDENT

DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES
Direction Finances

Rapport examiné par la 8 ème commission :
Finances, patrimoine départemental, ressources humaines

OBJET : Débat d'Orientations Budgétaires 2026.

<i>Pièces jointes ou annexes :</i>	<i>Annexe 1 Plan d'investissement 2026 - Annexe 2 Tableau des AP CP</i>
------------------------------------	---

Mes chers collègues,

Ce débat d'orientations budgétaires représente une étape essentielle de la procédure budgétaire de notre collectivité car il permet de dresser les perspectives d'action pour l'année 2026. Ce débat doit permettre d'arrêter la stratégie financière de notre collectivité, notamment en matière de dépenses de fonctionnement et d'investissement (annuelles et pluriannuelles) et d'emprunt qui les finance, pour l'année 2026. Ce débat précise également les hypothèses d'évolution en matière de concours financiers.

I- Présentation du contexte général : situation économique et sociale

Ce Débat d'Orientations Budgétaires s'inscrit dans un contexte économique national et international sous tension. Les relations commerciales entre les grandes puissances se sont durcies en 2025, avec une multiplication des barrières douanières et des mesures de rétorsion. Selon la Banque de France et le FMI, ces tensions pèsent sur la croissance mondiale, révisée à la baisse pour 2025 et 2026, et génèrent une incertitude persistante pour les entreprises et les marchés financiers. A cela s'ajoute l'instabilité politique nationale. Le paysage politique national reste agité, avec des majorités parlementaires fragiles et des blocages institutionnels qui retardent l'adoption de la loi. Les analystes de l'OFCE¹ et de la Banque de France soulignent que cette instabilité freine la consommation des ménages et l'investissement des entreprises, deux moteurs traditionnels de la croissance française.

La situation des finances publiques est extrêmement dégradée. Elle se caractérise par un déficit structurel et une dette abyssale. Le déficit public pour 2025 est désormais estimé à 5,4 % du PIB (version révisée par la Direction générale du Trésor et la Cour des comptes), contre un objectif initial de 5,0 % dans le PLF 2025. Pour 2026, le gouvernement (dans la version initiale du PLF) tablait sur un déficit de 4,7 % du PIB, soit un montant de 144 milliards d'euros, un niveau historiquement élevé, qui place la France parmi les pays les plus endettés de la zone euro. D'après des analystes « sur les deux indicateurs Déficit/PIB et Dette/PIB, la France est en 25ème position sur 27 à fin 2024 et même en dernière position des 20 pays membres de la zone euro pour le déficit ». Dans ce contexte, la crédibilité de la France auprès des partenaires européens et des investisseurs internationaux est en jeu.

Dans un contexte économique et budgétaire durablement tendu, le Département du Gers, comme l'ensemble des départements, fait face à des difficultés structurelles de financement. Celles-ci résultent d'un effet ciseaux en section de fonctionnement : les dépenses sociales augmentent tandis que les ressources se dégradent.

Les départements, compétents en matière d'action sociale (RSA, protection de l'enfance, autonomie des personnes âgées et des personnes en situation de handicap), voient leurs budgets soumis à une pression croissante. Les besoins augmentent et les coûts progressent. Parallèlement, leurs recettes diminuent. Cette baisse résulte notamment de la réduction des dotations de l'État (érosion des compensations fiscales, absence d'actualisation de la dotation globale de

¹ OFCE : Observatoire Français des Conjonctures

fonctionnement, diminution prévue de la part de TVA en 2026). Elle s'explique aussi par l'incertitude qui pèse sur les droits de mutation à titre onéreux, ressource par nature volatile.

Dans ce contexte, le Département du Gers doit poursuivre de façon drastique son plan d'économies pour continuer à remplir ses obligations légales et sociales. Il doit également honorer ses engagements vis-à-vis de ses partenaires et maintenir un niveau de service public et d'investissement adapté aux besoins des habitants.

Les propositions de ce rapport visent donc à construire un budget 2026 équilibré et sincère, fondé sur une évaluation réaliste des ressources dans un contexte contraint. Elles visent aussi à dégager une épargne minimale pour financer les missions obligatoires (rénovation des collèges, entretien des routes, financement du SDIS...) et stabiliser le niveau d'endettement, afin d'éviter une dégradation de la capacité de désendettement.

Mais, il apparaît aujourd'hui indispensable de repenser en profondeur le modèle de financement des départements. En effet, l'évolution des compétences qui leur sont confiées, conjuguée à la dynamique croissante des dépenses obligatoires, notamment en matière d'action sociale met en évidence les limites du système actuel. Les recettes départementales, de plus en plus déconnectées de la réalité des charges supportées, ne permettent plus d'assurer durablement l'équilibre budgétaire.

En l'absence de réforme structurelle de leur modèle de financement, les départements font face à un risque accru de dégradation de leur équilibre financier. Cette situation est susceptible d'affecter leur capacité à assurer la pérennité et la qualité des services publics locaux, à financer les investissements territoriaux indispensables et à répondre à l'évolution des besoins des populations.

À l'issue de l'exercice 2024, plus de vingt départements ont enregistré une épargne nette négative. Bien que le département du Gers ne figure pas encore parmi ce groupe, ses indicateurs financiers révèlent une tendance préoccupante: son taux d'épargne (ratio : épargne brute/recettes réelles de fonctionnement) s'est progressivement détérioré ces dernières années. En 2024, ce ratio s'établissait à 6,3 % (tous budgets confondus), soit en deçà du seuil d'alerte fixé à 7%. Selon le compte administratif prévisionnel, il devrait encore se dégrader pour atteindre 5,8 % à la clôture de l'exercice 2025.

Cette trajectoire financière appelle une vigilance renforcée et une réflexion stratégique sur les leviers d'action disponibles pour préserver la soutenabilité budgétaire du département.

A - LES PRINCIPALES HYPOTHESES MACRO-ECONOMIQUES DU PLF 2026

Les hypothèses macroéconomiques retenues dans la version initiale du projet de loi de finances (PLF) pour 2026 sont les suivantes :

- Le taux de croissance prévisionnel du produit intérieur brut (PIB) en volume est établi à +0,7 % pour l'année 2025 et à +1,0 % pour l'année 2026.
- L'évolution de l'indice des prix à la consommation (inflation) est estimée à +1,1 % en 2025 et +1,3 % en 2026.

Le Haut Conseil des finances publiques, instance indépendante composée notamment de membres de la Cour des comptes, de l'INSEE et de personnalités désignées par le Parlement, considère que les prévisions de croissance pour 2026 présentent un caractère optimiste et

apparaissent surestimées.

Par ailleurs, l'estimation du produit net de TVA revenant à l'État fait apparaître une évolution négative de -0,3 % par rapport à 2024, traduisant une nouvelle contre-performance après celles constatées en 2023 et 2024. Cette évolution s'écarte ainsi de la trajectoire habituelle, généralement alignée sur la croissance en valeur prévue pour 2025 (+2,1 %).

Le PLF 2026 retient également une prévision de déficit public de -4,7 % du PIB pour 2026, contre -5,4 % estimés pour 2025, ce qui implique un effort d'ajustement de l'ordre de 30 milliards d'euros. Enfin, l'objectif de ramener le déficit public sous le seuil de 3 % du PIB est désormais reporté à l'horizon 2029.

En l'absence de PLF 2026 à ce stade, les collectivités territoriales sont confrontées à une forte incertitude. Comme en 2024, le gouvernement a adopté une loi spéciale fin 2025 pour assurer la continuité des services publics début 2026.

B - LES PRINCIPALES MESURES INSCRITES EN PROJET DE LOI DE FINANCES 2026

Les mesures identifiées au PLF pour 2026 (dans sa version initiale) et les propositions du Sénat sont détaillées ci-après, sachant que le Sénat a adopté le 15 décembre le projet de loi de finances modifié par la majorité de droite et du centre. La commission mixte paritaire n'a, en revanche, pas trouvé un compromis entre sénateurs et députés, à l'issue de cette adoption.

- Le PLF prévoit un mécanisme de limitation de la croissance de la TVA des collectivités. Le taux d'évolution annuelle sera réduit du taux d'inflation constaté au titre de l'année précédente. Le produit à verser ne peut toutefois du seul fait de cette réduction être inférieur à celui de l'année précédente. Le Sénat a prévu la suppression de cette mesure.

- Le Département du Gers n'est pas impacté par le prélèvement sur les recettes des collectivités « DILICO » ou Dispositif de Lissage Conjoncturel dans le cadre de la participation à l'effort de réduction du déficit public (selon la version initiale du PLF qui prévoit un prélèvement de 2 milliards sur les collectivités). Le Sénat envisage de remanier le texte sur le « Dilico » en ramenant le prélèvement de 2 milliards à 900 millions. La contribution des départements serait alors réduite de moitié et celle des communes serait annulée.

- DGF (Dotation Globale de Fonctionnement): aucune évolution de l'enveloppe totale de DGF versée aux départements –schéma habituel repris depuis plusieurs années.

- DC RTP (Dotation de compensation de la réforme de la TP) : prélèvement de 30 M€ pour les départements dans la version initiale du PLF. Dans le cadre d'une loi spéciale, cette ponction ne serait pas opérée (Gers : -120K€).

- Suppression du FCTVA en fonctionnement (impact en 2027 sur la base de la déclaration des dépenses 2026, environ -270 K€ pour le Gers).

- Un fonds de sauvegarde pour les départements en difficulté de 300 M€ sera mis en répartition en 2026, article 33 du PLF. Ce fonds pourrait atteindre 600 M€ selon l'annonce du 1er Ministre lors du congrès de l'ADF pour élargir le nombre de bénéficiaires à 58. Ce fonds est alimenté par des recettes de TVA.

Le Sénat prévoit également le doublement du fonds de sauvegarde pour les Départements

(de 300 à 600 millions d'euros). En 2024, 14 départements étaient éligibles dont le Gers pour 3,9 M€ sur un fonds de 100,8 M€. En 2025, aucun fonds de sauvegarde n'a été attribué aux départements. En 2026, ce fonds, en fonction de son montant, pourrait profiter à 30 départements ou à 58 dont le Gers. Les critères de répartition tiennent compte du taux d'épargne brute (<à 12%) et de l'indice de fragilité sociale. Ces critères ne sont pas définitivement arrêtés.

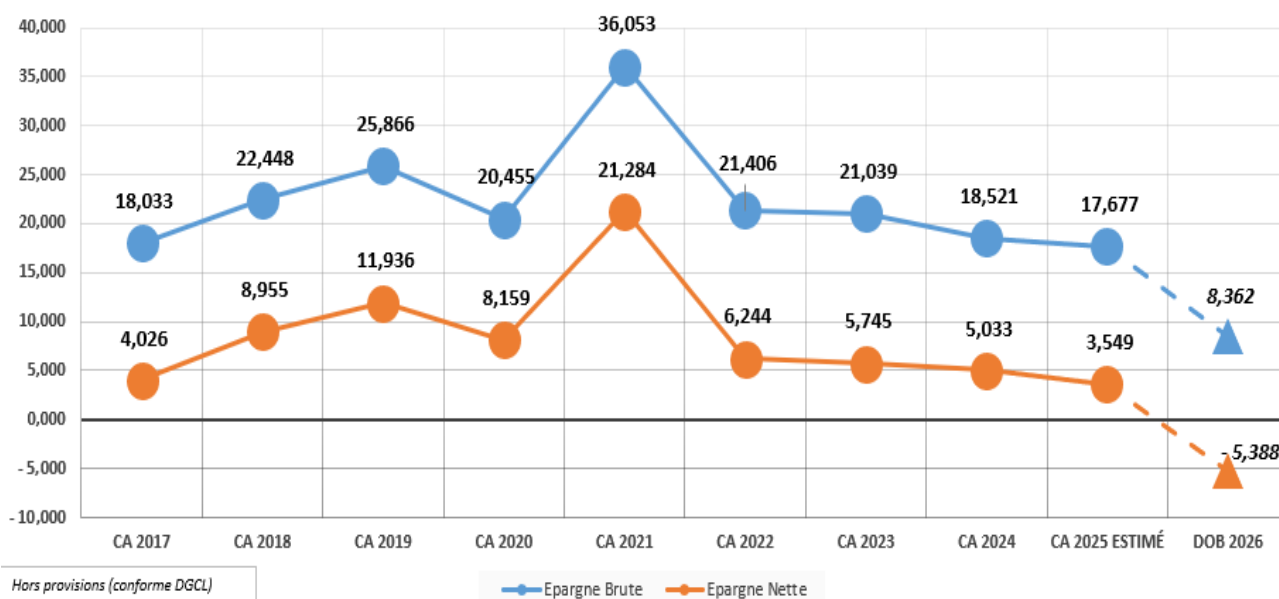
Sans vote du PLF 2026, dans le cadre d'une loi spéciale, le fonds de sauvegarde ne pourra pas être attribué.

II- Éléments d'analyse sur les Finances du Département du Gers

Au compte administratif prévisionnel 2025, l'épargne brute (tous budgets confondus) est en baisse. Elle s'élève à 17,677 M€ contre 18,521 M€ en 2024. L'épargne brute ou capacité d'autofinancement est le solde de liquidités dégagé par la section de fonctionnement (hors résultat N-1, cessions, provisions). C'est la capacité d'autofinancement avant remboursement de la dette. Elle doit permettre de couvrir une partie des dépenses de la section d'investissement. Son niveau témoigne de l'aisance de la section de fonctionnement et de la capacité à se désendetter et/ou à investir.

L'épargne nette (ou épargne disponible) est obtenue en déduisant de l'épargne brute le remboursement de l'annuité en capital des emprunts (inscrite en section d'investissement). Elle s'établit à 3,549M€ au compte administratif prévisionnel de 2025 contre 5,033 M€ au Compte Administratif 2024 (tous budgets confondus). La courbe suivante présente l'évolution des niveaux d'autofinancement de la collectivité :

Evolution de l'épargne - Tous budgets



CA : Compte Administratif

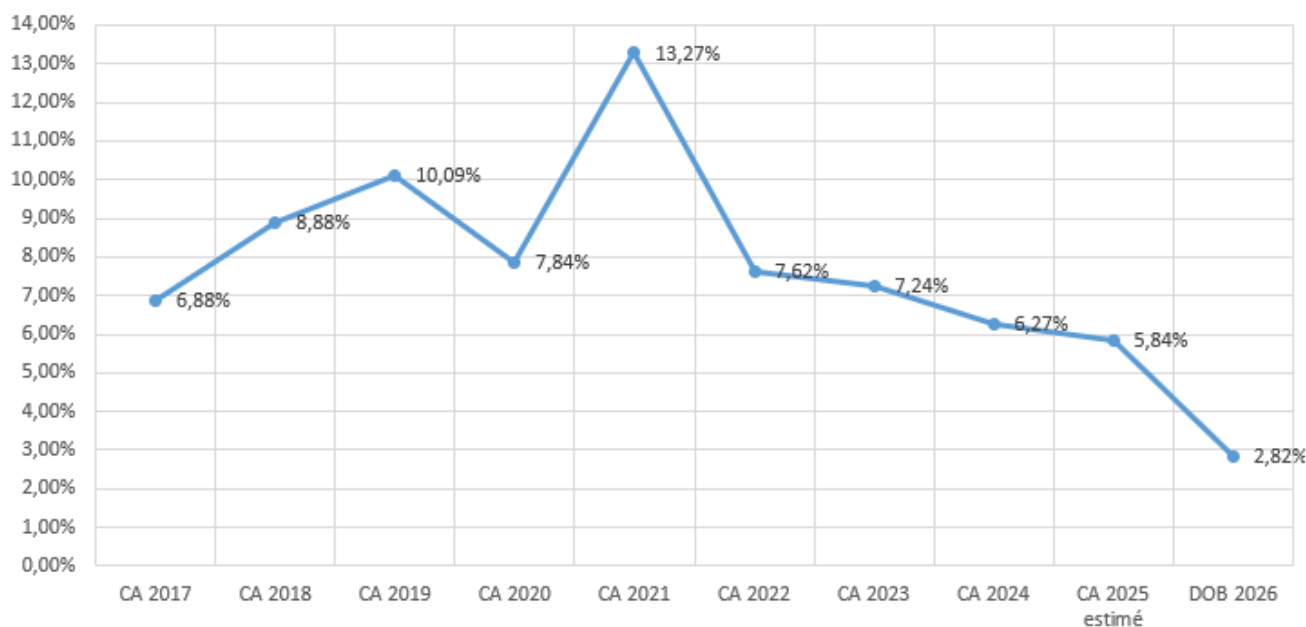
Les montants négatifs présentés dans le cadre des orientations budgétaires 2026 reflètent

une tendance maximale, correspondant à une projection basée sur une réalisation à 100 % des prévisions. Cette dégradation est la conséquence de l'effet ciseaux évoqué plus haut. En effet, les prévisions de dépenses de fonctionnement 2026 progressent de +4,5% tandis que les prévisions de recettes de fonctionnement sont en recul de -0,5% par rapport au compte administratif prévisionnel 2025 confirmant ce décrochage entre les dépenses et les recettes.

Le taux d'épargne brute est également un ratio financier majeur qui traduit la situation financière du département. Il indique la part des recettes de fonctionnement qu'un département réussit à dégager en épargne chaque année.

Ce taux sert notamment de critère dans les dispositifs d'attribution comme le fonds de sauvegarde ou d'urgence (taux d'épargne <12% pris en compte). Le taux d'alerte en analyse financière se situe en dessous du seuil de 7%. Ce taux passe de 6,3% en 2024 à 5,8% en 2025 (estimé), tous budgets confondus. Il se dégrade fortement en 2026 sur la base des prévisions du DOB (hypothèse d'un budget réalisé à 100%). Sur la base d'un compte administratif 2026, ce taux devait être un peu supérieur (réalisations du budget < à 100%). On notera néanmoins des taux de réalisation des prévisions très élevés ces dernières années. Ainsi, les dépenses réelles de fonctionnement ont été réalisées à 96,54% au CA 2024 et à 96,91% au CA 2025 anticipé. Les taux sont respectivement de 99,98% au CA 2024 et de 101,48% au CA estimé 2025 pour les recettes réelles de fonctionnement.

Evolution du taux d'épargne brute

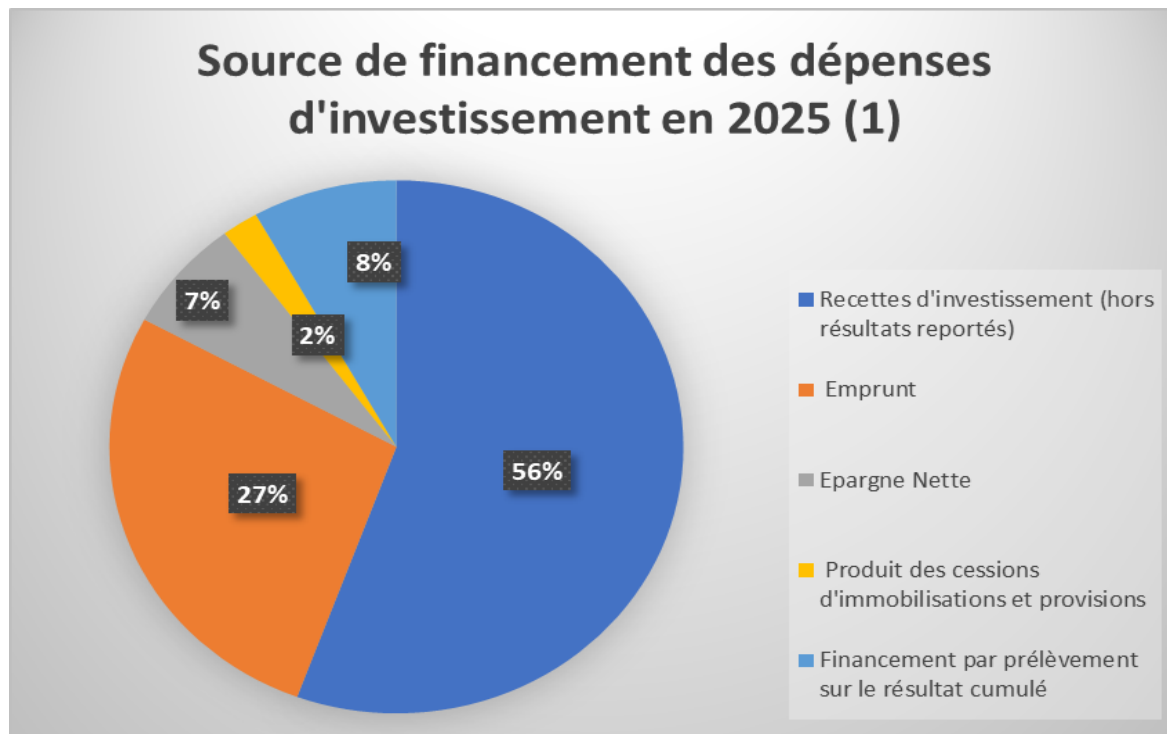


S'agissant de la section d'investissement, le besoin de financement peut être présenté ainsi qu'il suit :
En millions d'euros

en millions d'euros	2020	2021	2022	2023	2024	2025 anticipé	DOB 2026
A) Dépenses d'équipement	27,801	32,331	36,286	38,903	54,277	51,759	54,149
Financement des dépenses d'équipement:							
B) Recettes d'investissement (hors résultats reportés)	8,009	8,422	8,718	11,062	31,853	28,793	28,716
C) Emprunt	12,300	14,000	15,000	15,200	26,270	14,130	13,750
D) Epargne Nette	8,159	21,284	6,244	5,745	5,033	3,549	-5,388
E) Produit des cessions d'immobilisations et provisions	0,162	-0,082	0,310	-0,114	-0,060	1,064	0,559
F) Financement par prélèvement sur le résultat cumulé	-0,829	-11,293	6,014	7,010	-8,818	4,223	16,512

Au compte administratif prévisionnel 2025, les dépenses d'investissement (hors dette et résultat reportés) d'un montant de 51,759 M€ ont été financées à 27,3% par un emprunt d'un montant de 14,130 M€. La stabilisation souhaitée du stock de la dette, en 2025, a conduit à ne mobiliser l'emprunt nouveau qu'à hauteur du remboursement en capital de la dette.

Le financement des investissements s'est réparti, au compte administratif prévisionnel 2025, ainsi qu'il suit.



La part de l'épargne dans le financement des investissements est en recul puisqu'elle se situait à 9,3% en 2024.

III- Les grandes orientations de la collectivité et les tendances budgétaires pour 2026

Compte tenu des incertitudes significatives entourant l'adoption du projet de loi de finances pour 2026, il a été décidé, à ce stade, de ne pas inscrire de crédits au titre du fonds de sauvegarde ou fonds d'urgence. Cette décision pourra être réévaluée ultérieurement, en fonction de l'évolution du calendrier législatif et des arbitrages nationaux.

A - Les principales orientations budgétaires 2026 actées par l'exécutif départemental ont pour objectif de :

- **Poursuivre les mesures de rigueur en matière de Ressources Humaines** : réduction de l'enveloppe consacrée aux remplacements temporaires, suppression de postes, carence de 4 mois dans le cadre des recrutements, avancements de grade décalés au 1^{er} septembre de l'année ;

- **Répondre aux évolutions nécessaires en matière de solidarité départementale, tout en assurant la maîtrise du budget qui y est consacré**, conformément aux mesures adoptées par délibération du 7 novembre 2025.

Ainsi, les mesures suivantes ont été actées dans le cadre de l'encadrement des financements:

-Taux Directeur (TOED):

ESMS² Personnes Handicapées : +1,5% en 2026 (+1,5% en 2025), soit +0,343 M€ par rapport au CA prévisionnel 2025

ESMS ENFANCE : +1% en 2026 (+1% en 2025), soit +0,232 M€ en 2026 par rapport au CA prévisionnel 2025

-Revalorisation des tarifs d'hébergement

ESMS Personnes Agées : +2 € sur les tarifs supérieurs au tarif moyen départemental

+4 € sur les tarifs inférieurs au tarif moyen départemental

Le tarif moyen départemental de 2026 est de 64,30 €.

Avec un plafonnement du tarif moyen départemental d'hébergement à 70 €.

soit +0,476 M€ en 2026 par rapport au CA prévisionnel 2025

-APA : Evolution du point GIR (Groupe Iso-Ressources)

7,84 € en 2026 (7,60 € en 2025) soit +3,16% en 2026 (0% en 2025)

Soit +0,409M€ en 2026 par rapport au CA prévisionnel 2025

-SAAD (Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile): revalorisation du tarif plancher à 25 € en 2026 pour l'APA à domicile, la PCH et l'Aide-Ménagère (contre 24,58 € en 2025), soit +0,430 M€ en 2026 par rapport au CA prévisionnel 2025.

- **Reconduire le niveau de contribution 2025 au SDIS** ;

- **Tenir le cap en matière de soins de premiers recours** et affermir le « aller vers » type mammobile et autres actions de prévention santé ;

² ESMS: Etablissements et Services Sociaux et Médico-Sociaux

- **De ne pas retenir de nouveaux projets en informatique ;**
- **Poursuivre la réduction des moyens logistiques de la collectivité ;**
- **Diminuer la portance des loyers externes ;**
- **Maintenir, autant que possible, la politique de cession des immobilisations ;**
- **Stabiliser les crédits de fonctionnement dans les domaines de la culture et du sport ;**
- **Majorer les crédits dédiés aux routes tant en fonctionnement qu'en investissement**

pour limiter la « dette grise ».

Les besoins seront couverts à 94% en section de fonctionnement permettant ainsi de maintenir les services liés aux mobilités et l'entretien des infrastructures et leurs équipements ainsi que leur exploitation. La finalisation de la mise en 2x2 voies de la RD 1124 reste l'opération majeure annuelle et mobilise à elle seule plus de 60% des dépenses d'investissement de la Direction Routes et Mobilité.

- **Assurer un minimum sur le secteur de l'eau**, tout en minorant l'effort global initial ;
- **Maintenir la diminution des crédits d'investissement** au Syndicat Gers Numérique comparativement au montant attribué en 2024 (lissage des crédits) ;
- **Neutraliser toute programmation 2026 en Autorisations de Programme en matière :**
 - **d'aides aux communes**
 - **d'habitat.**

Ainsi, les Crédits de paiement 2026 permettront de couvrir des AP antérieures ;

- **Ne pas accroître le stock de dette** compte tenu de l'augmentation du délai de désendettement ($\text{ratio} = \text{stock de dette} / \text{épargne brute}$) ; ce ratio étant fortement impacté par la diminution de l'épargne brute. Ainsi, l'emprunt nouveau sera équivalent au remboursement en capital de la dette ; le stock de dette 2026 sera ainsi équivalent à celui de 2025.

Ces orientations se traduisent ainsi qu'il suit en matière de recettes et de dépenses :

B - Les recettes :

Les recettes sont évaluées comme suit :

en millions d'euros	CA 2023	CA 2024	CA 2025 prévisionnel	DOB 2025
Total Recettes Réelles	354,991	381,937	367,276	380,000

- **en fonctionnement** : Les recettes s'établissent à 321,328 M€ en 2026, soit -0,5% par rapport au Compte Administratif prévisionnel de 2025. Cette diminution des recettes entre 2025 et 2026 de -1,721 M€ est la combinaison notamment de la baisse du résultat de clôture 2025 de -4,223 M€, d'un produit de TVA en chute, ainsi que d'un moindre recouvrement d'aides sociales, consécutif aux opérations de rattrapage effectuées au cours des dernières années.

- **en investissement** : Les recettes s'élèvent à 58,672 millions d'euros.

Elles se composent notamment :

- des financements attendus de l'Etat, de la Région, de la communauté d'agglomération d'Auch et des communautés de communes dans le cadre de la poursuite de l'opération de mise à deux fois deux voies de la RD 1124 ;

- d'un emprunt d'équilibre de 13,750 M€. Comme en 2025, l'emprunt 2026 sera quasiment équivalent au remboursement en capital de la dette, avec l'impérieuse nécessité de stabiliser le stock de dette ;

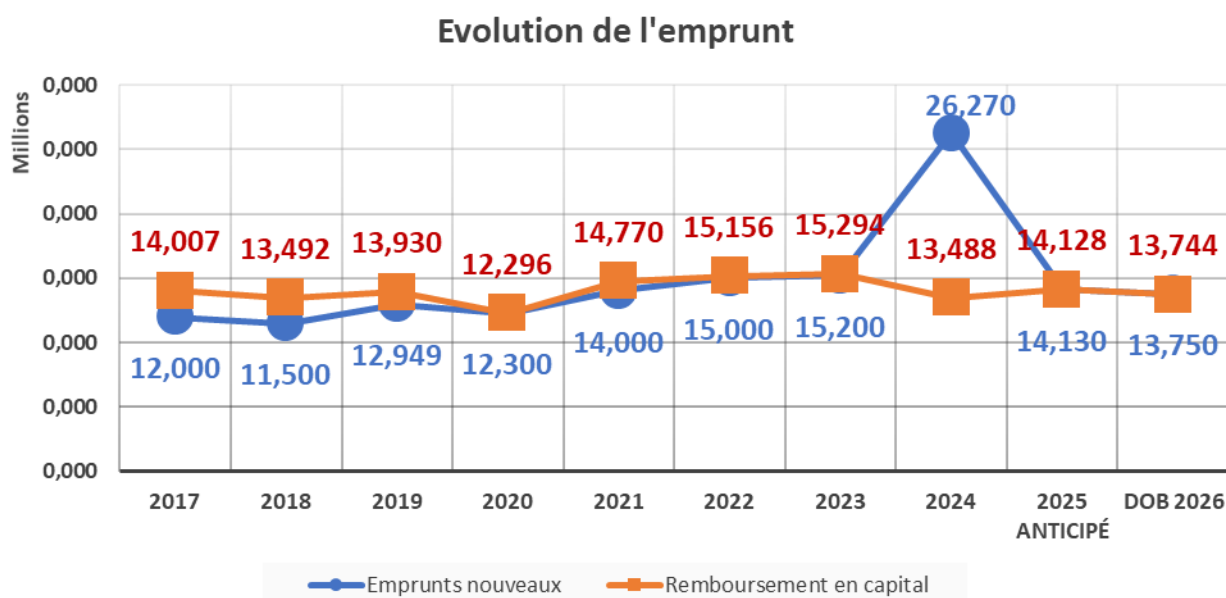
- d'une recette affectée à la section d'investissement à partir du résultat de fonctionnement pour assurer le financement du déficit d'investissement. L'augmentation du déficit d'investissement en 2025 résulte principalement d'un moindre recours à l'emprunt en 2025 par rapport à l'exercice 2024.

- un FCTVA³ 2026 en hausse pour tenir compte de la progression des dépenses d'investissement éligibles sur l'exercice 2025.

B.1- Un volume d'emprunt dont la limite maximale est fixée à 13,750M€

Pour permettre le financement du programme d'investissement 2026, le recours à l'emprunt prévisionnel est arrêté à 13,750 M€ contre 14,130 M€ en 2025.

L'annuité de la dette 2026 s'élèvera à 16,964 M€ dont 13,744 M€ au titre du remboursement du capital et 3,220 M€ d'intérêts de la dette. L'écart entre la mobilisation d'un nouvel emprunt (13,750 M€) et le remboursement en capital de la dette (13,744 M€) conduira à une quasi stabilisation du stock de dette qui s'établira à 134,652 M€ au 31/12/2026 (contre 134,647 M€ au 31/12/2025).



De façon à éclairer l'assemblée sur l'endettement de la collectivité, il convient que nous

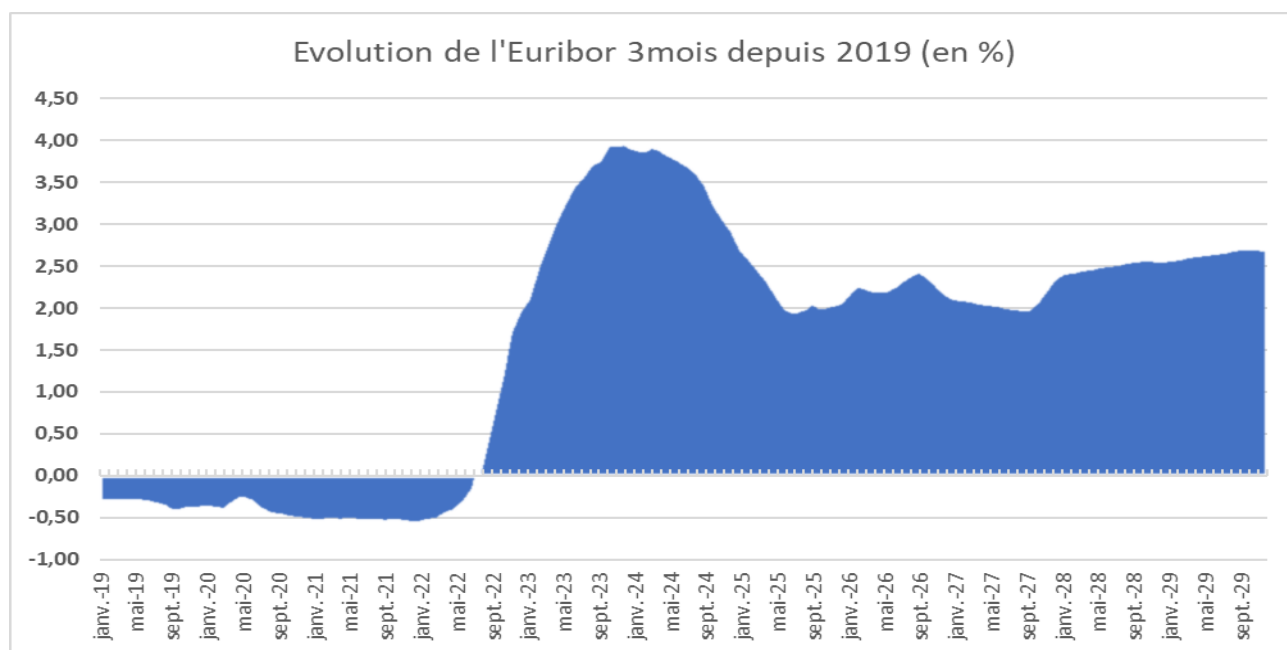
³ Fonds de Compensation de la TVA

évoquions successivement le contexte, la situation et la structure de l'endettement.

Le contexte :

L'envolée des taux constatée en 2022 a connu dès le début 2024 un infléchissement sous l'effet de la baisse des taux directeurs de la BCE⁴. La baisse s'est poursuivie au 1^{er} semestre 2025, suivie d'une stabilisation. Les anticipés 2026 montrent une légère augmentation en début d'année suivie d'une baisse jusqu'en fin d'année.

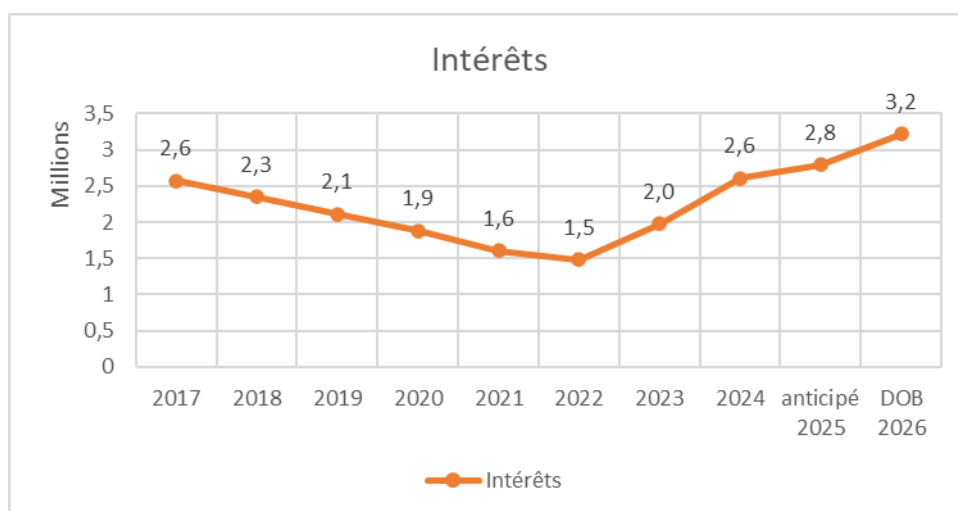
Cela ne devrait pas avoir d'effet significatif sur la charge des intérêts des emprunts à taux variables détenus dans notre encours. En 2026 et compte tenu de l'évolution de notre structure de dette suite aux nouveaux emprunts 2025, ils devraient s'élever à 1,003 M€ (contre 1,016 M€ en 2025).



Pour ce qui est du Livret A, il a connu deux baisses successives en 2025. Il est passé d'un taux de 3% (en vigueur depuis 1^{er} février 2023) à 2,4% au 1^{er} février 2025 puis à 1,7% au 1^{er} août 2025. L'encours de la dette est exposé au Livret A à hauteur de 10,29% au 1^{er} janvier 2026. Les intérêts des emprunts sur Livret A représenteront en 2026 la somme de 0,424 M€ (contre 0,351 M€ en 2025).

Globalement, les intérêts de la dette inscrits au budget 2026 progressent pour se situer à 3,220 M€ pour l'exercice 2026, contre 2,788 M€ de réalisation prévisionnelle en 2025. Ces prévisions en hausse tiennent compte d'une marge d'incertitude sur les taux variables, valorisée dans les prévisions. La courbe suivante présente l'évolution des intérêts de la dette impactant la section de fonctionnement :

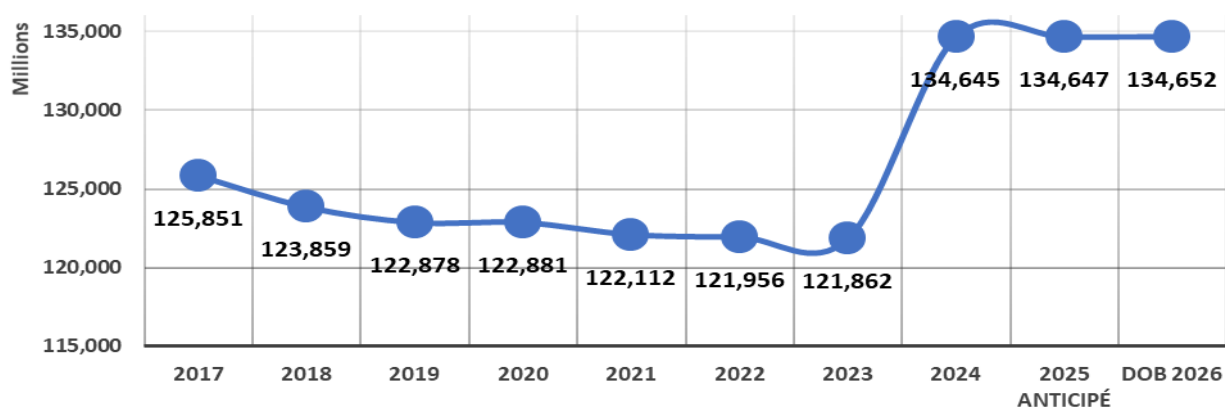
⁴ Banque Centrale Européenne

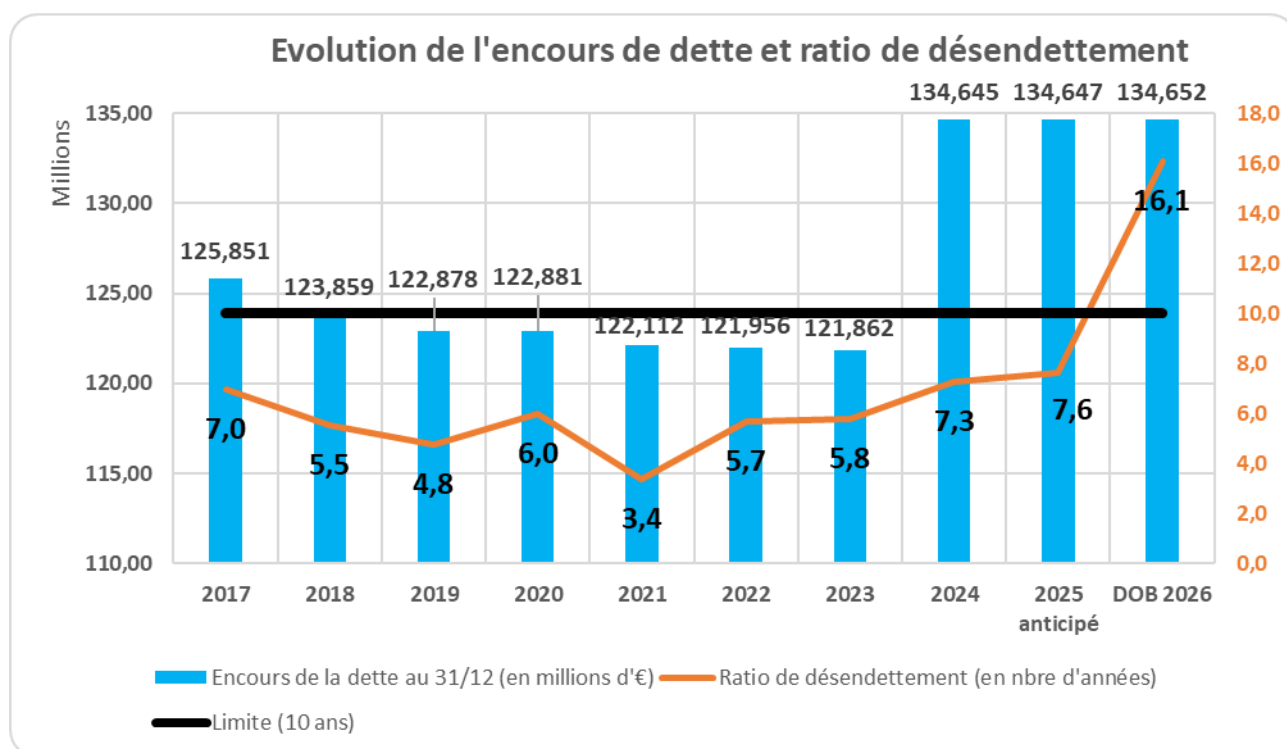


La situation et la structure de l'endettement de la collectivité :

Afin de financer ses dépenses d'investissement 2025, le Département a eu recours à un emprunt de 14,130 M€ alors que le remboursement en capital s'est élevé à 14,128 M€. Ceci a eu pour effet de stabiliser le stock de dette. En 2026, ce stock évoluera très faiblement pour se situer à 134,652 M€.

Evolution de l'encours de dette au 31/12





Ce ratio de désendetttement, qui correspond au nombre d'années nécessaires au Département pour rembourser l'intégralité de son encours de dette si celui-ci y consacrait la totalité de son épargne brute s'élève à 7,6 années en 2025 sur la base d'un compte administratif prévisionnel.

Le plafond de référence, pour les Départements, fixé dans la Loi de Programmation des Finances Publiques (LPFP) 2018-2022, était fixé à titre indicatif à 10 années.

Pour 2026, ce ratio se situera à 16,1 années si le Département vient à consommer 100% de son budget.

Tous budgets	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025 anticipé	DOB 2026
Epargne brute en M€ (1)	18,0	22,4	25,9	20,5	36,1	21,4	21,0	18,5	17,7	8,4
Capacité de désendetttement : Encours dette/Epargne Brute	7,0	5,5	4,8	6,0	3,4	5,7	5,8	7,3	7,6	16,1

(1) Epargne brute : Recettes Réelles de Fonctionnement (-) Dépenses Réelles de Fonctionnement (-) Résultats reportés

La répartition de l'encours de dette du Département entre établissements montre la diversification des prêteurs. En 2025, le Département a mobilisé son emprunt auprès de 3 établissements bancaires distincts (Société Générale, Crédit Agricole CACIB et Banque des Territoires CDC) :

Prêteur	Capital restant dû au 01/01/2026	en %	Nombre de contrats
LA BANQUE POSTALE - CAFFIL	39 478 976 €	29,32%	11
SOCIETE GENERALE	24 660 000 €	18,31%	4
CREDIT AGRICOLE -Caisse régionale	15 783 333 €	11,72%	5
CREDIT COOPERATIF	15 726 137 €	11,68%	4
CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNAT	14 811 942 €	11,00%	9
CACIB	9 100 664 €	6,76%	3
CREDIT FONCIER DE FRANCE	4 724 885 €	3,51%	3
CREDIT MUTUEL	4 458 333 €	3,31%	2
ARKEA	4 348 750 €	3,23%	1
CAISSE D'EPARGNE	1 553 636 €	1,15%	2
Total général	134 646 657 €	100,00%	44

Dans la répartition par type de taux, la dette du Département est majoritairement positionnée sur du taux fixe, comme le montre le tableau ci-dessous. Cette structure a évolué par rapport à l'année précédente sous l'effet notamment de 2 emprunts indexés sur Livret A mobilisés en 2025 pour un montant de 5,200 M€.

Par conséquent, l'exposition du stock de dette à l'augmentation des taux est contenue.

Taux	Capital restant dû au 01/01/2026	en %	Nombre de contrats
FIXE	84 539 192 €	62,79%	27
EURIBOR03M	34 252 753 €	25,44%	8
LIVRETA	13 854 712 €	10,29%	8
EURIBOR12M	2 000 000 €	1,49%	1
Total général	134 646 657 €	100,00%	44

Depuis 2010, les collectivités ont l'obligation de classer l'encours de leur dette selon une typologie qui présente la dangerosité de l'indice et la structure du produit pour identifier son niveau de complexité. Il s'agit de la charte Gissler qui présente les produits d'emprunt du moins toxique (1A) au plus toxique (6F). La dette départementale est à 100% en risque 1A, présentant donc le niveau de risque le plus faible.

Après plusieurs années de baisse constante (2,19% en 2016 à 1,14% en 2022), le taux moyen de la dette a évolué à la hausse en 2023 (1,77 %) et 2024 (2,18%) pour se stabiliser à 2,15% au 1^{er} janvier 2026.

B.2- L'inscription, dès le budget primitif, des résultats anticipés de la gestion 2025

Il s'agit de résultats provisoires qui participeront à l'équilibre du budget 2026. L'affectation définitive de ces résultats sera validée, par délibération, lors du budget supplémentaire après le vote du compte administratif de l'exercice 2025. Le résultat de clôture de l'exercice 2025, après couverture du déficit d'investissement, devrait avoisiner les 16,512 M€ (tous budgets confondus).

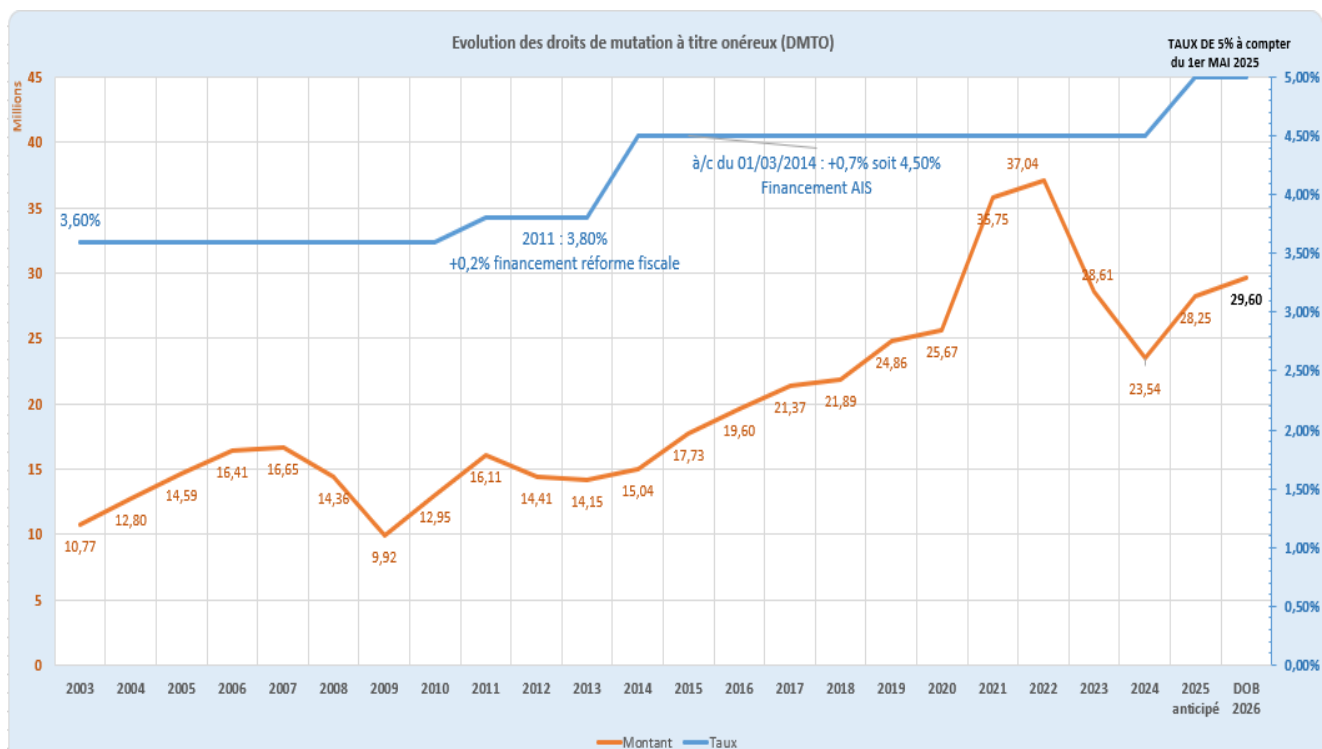
En millions d'euros	2021	2022	2023	2024	2025 estimé
Résultat net de clôture	25,928	18,926	11,917	20,735	16,512

L'exercice 2024 s'est caractérisé par une amélioration significative du résultat de clôture (soit 20,735 M€), en partie soutenue par une augmentation marquée du recours à l'endettement. Ainsi, le volume de l'emprunt mobilisé s'est élevé à 26,27 M€ en 2024, contribuant à la dynamique observée. En 2025, le recours à l'emprunt a été ramené à 14,130 M€ de façon à stabiliser le stock de dette.

B.3- Le produit des DMTO (Droits de Mutation sur les Transactions Immobilières)

Les budgets des départements sont construits avec des financements dont le produit est assez volatile. En effet, le produit des DMTO contribue au financement de dépenses pérennes telles que l'action sociale ou les dépenses de personnel. Cette prévision de recettes impose donc une certaine prudence compte tenu de la perception très erratique de ce produit. Elle est fonction du contexte du marché immobilier que les professionnels du secteur ont parfois du mal à apprécier.

Pour 2026, le produit des DMTO a été inscrit à un niveau de 29,6 M€ (soit +1,350 M€ par rapport au compte administratif prévisionnel de 2025). Cette évolution prévisionnelle mise sur une activité immobilière légèrement moins soutenue en 2026 et sur l'impact en année pleine du relèvement du taux de +0,5% réalisé à compter du 1^{er} mai 2025 (hors primo-accédant dont le taux demeure à 4,5%). L'évolution de ce produit est présentée sur la courbe suivante :



C -S'agissant des dépenses :

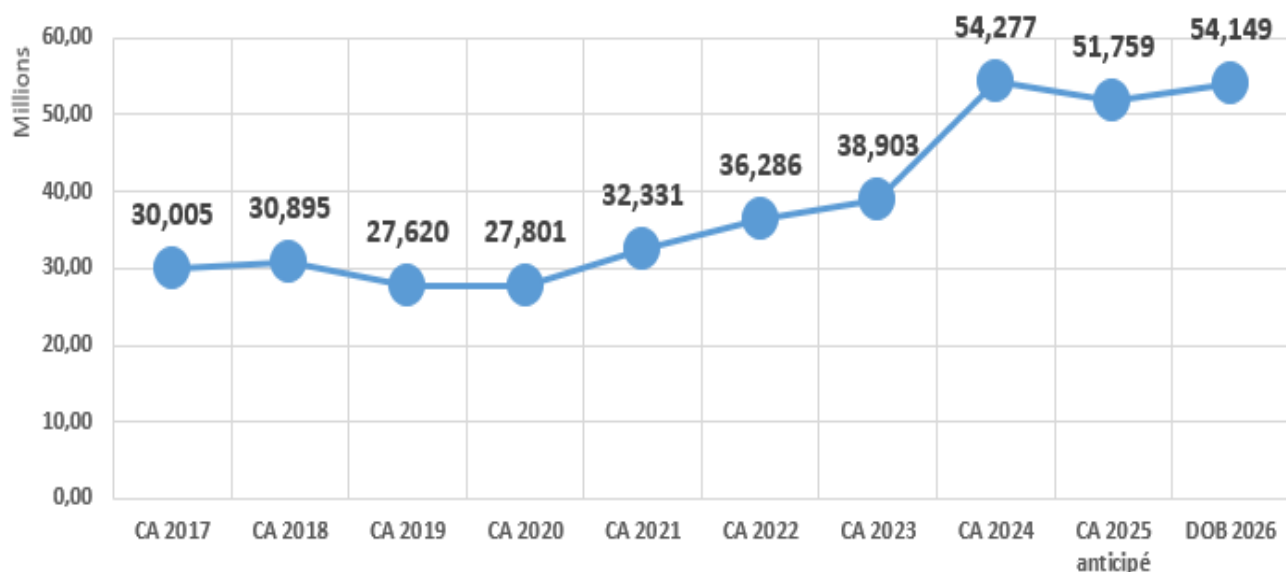
A ce stade de la préparation budgétaire, les dépenses sont évaluées comme suit :

En millions d'euros	CA 2023	CA 2024	CA 2025 prévisionnel	DOB 2025
Total Dépenses Réelles	343,074	361,202	350,764	380,000

C.1- Un niveau d'investissement en Crédits de Paiement en progression de +2,39 M€

L'investissement, (hors dette et résultats reportés de l'exercice n-1) au 1^{er} janvier 2026, avoisinera les 54,149 M€ en crédits de paiement. Le compte administratif prévisionnel de 2025 devrait s'établir à 51,759 M€.

Dépenses d'équipement



Les crédits affectés à l'opération de mise à deux fois deux voies de la RD 1124 passent de 33,500 M€ au CA prévisionnel 2025 à 25,500 M€ au budget 2026, soit une diminution de -8 M€ qui tient compte des besoins nécessaires au bon déroulement de l'opération.

Les dépenses d'équipement, hors mise à 2 fois de la RD 1124, progressent donc de +10,39M€ entre ces deux exercices. Celles-ci passent de 18,259 M€ à 28,648 M€. Une partie de cette évolution concerne les routes et les mobilités avec +6,670 M€. Ce réajustement des crédits consacrés aux routes concerne notamment la rénovation et l'équipement de la route ainsi que des travaux de sécurisation.

en M€	CA2025 prévisionnel	DOB 2026	VARIATION
Total des dépenses d'équipement, dont :	51,759	54,149	2,390
Mise à 2 fois 2 voies de la RD 1124	33,500	25,500	-8,000
Autres dépenses d'équipement	18,259	28,648	10,389

Une annexe 1 à ce rapport présente l'intégralité du budget d'investissement 2026, en Crédits de Paiement, hors dette et résultat reporté, pour un montant de 54,149M€.

Les principales orientations du budget d'investissement sont décrites ci-après :

C.1.1- Les principales orientations budgétaires proposées dans le domaine de la DGA Investissements et Territoires :

Le budget d'investissement affecté à la DGA Investissements et Territoires représente une dotation en Crédits de Paiement de **49,4 M€** (soit 91% des dépenses d'investissement hors dette et résultats reportés).

- Dans le domaine des routes et des infrastructures de mobilités douces : 41,1 M€ y sont consacrés, on citera notamment :

- **La finalisation de la mise en deux fois deux voies de la RD 1124**, opération majeure annuelle qui mobilise **25,500 M€**.

- **La rénovation des routes départementales.**

Une enveloppe de 9,3 M€ sera affectée à cet objet *dont 8,2 M€ pour le réseau routier départemental* (contre une enveloppe globale de 5,7 M€ en 2025 *dont 4,8 M€ pour le réseau routier départemental*), soit en variation 2026/2025 : +3,600 M€ au total sur ce programme.

- **Les ouvrages d'art et hydrauliques : 1,046 M€** dont la reconstruction du pont métallique de L'Isle-de-Noé (0,500M€).

- **Le renouvellement des matériels affectés aux activités en régie** sera doté de **1,3 M€**.

- **La politique de mobilité douce** nécessite une dotation de **1,6 M€** dont notamment :

- La finalisation de la pose des séparateurs sur la piste cyclable entre Auch et Aubiet ;
- La réalisation des travaux de contournement du tunnel de Pomiro, dernier acte du tracé de la voie verte de l'Armagnac entre Condom et Eauze ;
- La poursuite des travaux de sécurisation du GR 65 ;
- La conduite des études environnementales de la voie verte entre Condom et Feugarolles ;
- La création du Schéma Départemental des Aménagements Cyclables (SDAC).

- Dans le domaine du patrimoine immobilier, 4,7 M€ sont prévus :

- **Les bâtiments**, Service logistique et espaces verts seront dotés de 1,3 M€.

Ces crédits permettront notamment de reprendre un programme de maintenance et de mise en accessibilité.

- **En matière de collèges** : une enveloppe de 3,4 M€ sera affectée pour l'essentiel à :

- La réfection de la toiture du collège de Fleurance qui mobilisera 0,85 M€ en 2026 (dont une part sera prise en charge par l'assurance avec un décalage d'exercice) ; cette opération inopinée engendre le report du démarrage de la construction du gymnase initialement programmée en 2026.

- La poursuite de la rénovation thermique du collège de Gimont (menuiseries et isolation extérieure) et la conversion énergétique du collège de Samatan (passage du fioul au bois) mobiliseront respectivement 0,43 et 0,2 M€.

- Des travaux de rénovation sur l'ensemble des collèges (1,07 M€) et des acquisitions de mobiliers (0,17 M€).

- Au titre de la cité scolaire de Lecture, le Département s'acquittera auprès de la Région Occitanie de sa contribution de 0,65 M€ pour les travaux réalisés (dernier acompte de la 2ème tranche).

- Dans le domaine des politiques territoriales, une enveloppe de CP de 3,6 M€ est prévue pour renouer avec des niveaux de crédits de paiement permettant d'honorer les engagements pris antérieurement, particulièrement dans trois secteurs : « Gers 2030 » (F2D,DDR+ et DDR), la politique départementale en matière d'habitat et l'accompagnement aux maîtres d'ouvrage dans le domaine de l'eau.

- **Sur le volet « Subventions territoriales »**, les crédits sont portés à **1,3 M€** afin d'apurer les engagements « Gers 2030 » sur les deux années à venir. En revanche, compte tenu des capacités d'autofinancement limitées de la collectivité, il n'est pas envisagé d'engagements nouveaux.

- **Sur le volet « eau » : 0,637 M€** permettent d'accompagner des opérations engagées.

- **Le soutien au parc HLM** (principalement l'OPH 32 et la SAG Toit de Gascogne) sur la réhabilitation des logements et la création de nouveaux logements revient à un niveau de **0,653 M€** en cohérence avec les engagements pris. Il n'est pas prévu de nouvelles programmations en 2026.

- **Sur la politique en faveur des Espaces Naturels Sensibles**, un budget actualisé à **0,087 M€** permet de programmer la réalisation de travaux indispensables et très souvent reportés, sur l'étang du Moura (vidange et réfection de la vanne pour maintenir l'activité de pisciculture).

- **En matière d'aides agricoles en complément de la Région, une enveloppe de 0,1 M€ permettra** de déployer le Pack installation sur le petit équipement, selon la délibération de 2024.

C.1.2- Les principales orientations budgétaires proposées dans le domaine de la DGA Ressources et Moyens :

Le budget d'investissement affecté à la DGA Ressources et Moyens représente une dotation en Crédits de Paiement de 3 M€ (soit 5,5% des dépenses d'investissement, hors dette et résultats reportés). Au sein de cette dotation, 73% des crédits de paiement sont consacrés à :

- La Direction Organisation des Systèmes d'Information et Numérique avec 2,2 M€ de CP en 2026, dont 1,1M€ au titre des moyens informatiques de la collectivité et 1,1 M€ au titre de la participation du département au déploiement du numérique (subvention au syndicat mixte Gers Numérique).

Une dotation en CP de 1,1M€ est consacrée aux moyens informatiques de la collectivité :

Depuis 2023, l'exécutif a posé un objectif de décroissance budgétaire et RH sur les missions numériques. Cette orientation est strictement respectée avec notamment une baisse conséquente des effectifs sur la période et une diminution du budget global de la DOSIN de 25,79% sur la période 2023/2026.

Cependant, malgré cet objectif de décroissance plusieurs tendances inflationnistes doivent être jugulées :

- Dépenses de sécurité informatique permettant de garantir la continuité du service public et la protection des données personnelles ;
- Augmentations unilatérales des coûts d'abonnements ou d'usage par les éditeurs ;
- Dépenses liées à l'entretien/renouvellement des équipements, la maintenance logicielle suite aux efforts conséquents de modernisation numérique au sein de l'administration depuis les 10 dernières années et plus particulièrement durant la période COVID.
- Des besoins métiers en croissance : Social (SI nationaux), RH et Routes notamment.

En outre, en 2026, pour des raisons comptables, une opération spécifique de transfert des dépenses de droits d'utilisation de logiciels (abonnements) de la section d'investissement vers le fonctionnement sera opérée.

C.1.3- Les principales orientations budgétaires proposées dans le domaine de la DGA Solidarité Départementale :

Le budget d'investissement affecté à la DGA Solidarité Départementale représente une dotation en Crédits de Paiement de 1,6 M€ (soit 3% des dépenses d'investissement, hors dette et résultats reportés).

Ces crédits permettront d'intervenir dans les secteurs suivants :

- Soutien à l'investissement des structures d'hébergement des personnes âgées : 0,870 M€ :

Dont EHPAD de la Roseraie (0,400 M€), les établissements de santé de la Lomagne et l'EHPAD hospitalier de Vic-Fezensac (0,470 M€).

- Soutien à la mobilité des SAAD : 0,132 M€ (opération financée à 100% par la CNSA) : l'opération a démarré en 2025 pour un montant total de 0,532 M€ sur ces deux exercices dont 0,203 M€ en fonctionnement et 0,329M€ en investissement (dont 0,132 M€ en 2026).

- Habitat inclusif : 0,380 M€ (aide à l'habitat pour les associations, communes et bailleurs sociaux) :

Aujourd'hui, 3 habitats inclusifs sont ouverts. Le Département déploie une politique incitative au développement de projets, en mettant en place un accompagnement en ingénierie et en investissement. Ces dépenses d'investissement reposent sur des fonds du Département, mais également sur un soutien de la CNSA.

- Résidence autonomie : 0,250 M€ (établissements sociaux et médico-sociaux).

C.2- Des Autorisations de Programme en progression

Au titre des Autorisations de Programme (AP) qui sont la traduction des engagements pluriannuels d'investissement de la collectivité, l'ajustement proposé dans le cadre du budget 2026 devrait avoisiner **+31,243 M€**. Cet ajustement concerne principalement,

- les routes et mobilités pour +15,684 M€,

- les travaux de maintenance triennale sur les collèges 5 M€,
- les subventions d'investissement à verser à Gers Numérique jusqu'en 2028, soit 4,777 M€,
- les travaux de maintenance sur les bâtiments, soit 1,150 M€,
- les logiciels, soit 1,319M€,
- les subventions dans le cadre de la construction d'unités de production d'eau, soit 1,098 M€,
- les subventions dans le cadre des résidences d'autonomie, 1 M€.

Ainsi, le stock des Autorisations de Programme se situera à **193,185** millions d'euros, après prise en compte de cet ajustement.

Sur un volume de Crédits de Paiement 2026 de 54,149 millions d'euros affectés à l'investissement, hors dette : 49,308 millions relèvent d'une gestion pluriannuelle en AP/CP et 4,841 M€ correspondent à des investissements annuels.

Un tableau, en annexe 2, présente de façon synthétique et par commission, les engagements pluriannuels de la collectivité en Autorisations de Programme et les échéanciers en crédits de paiement permettant d'en assurer la couverture.

C.3- Une évolution contenue des dépenses de fonctionnement malgré l'effet de la progression des dépenses d'action sociale et des mesures exogènes impactant la masse salariale (augmentation des cotisations de la CNRACL).

Les dépenses de fonctionnement 2026 devraient s'établir à 297,579 millions d'euros. Elles se répartissent pour 55,2% au titre de la politique de solidarité départementale, 25,8% concernent les dépenses de personnel et 19% l'ensemble des autres dépenses de fonctionnement. Le tableau suivant présente la structure des dépenses de fonctionnement 2026 :

Dépenses de Fonctionnement 2026 (en M€)	297,579	100%
Dépenses sociales	164,39	55,2%
Dépenses de personnel	76,776	25,8%
<i>sous-total</i>	241,166	81,0%
Intérêts de la dette	3,28	1,1%
Contribution annuelle à la Région au titre du transfert de la compétence « transports scolaires »	2,056	0,7%
Contribution au fonds de péréquation des DMTO (droits de mutation sur les transactions immobilières)	2,03	0,7%
Contribution obligatoire au SDIS 32 (Service Départemental d'Incendie et de Secours)	9,461	3,2%
Dépenses des routes et des mobilités	7,542	2,5%
Contributions obligatoires aux collèges publics et privés	2,681	0,9%
Transport des élèves en situation de handicap (mission obligatoire conservée par les départements)	1,06	0,4%
<i>sous-total cumulé</i>	269,276	90,5%
Subvention de fonctionnement dont collèges pour 0,286M€, 1,152M€ d'aides à la culture, 0,534M€ d'aides à la pratique sportive.	5,251	1,8%
Autres dépenses (communication, logistique, informatique, loyers, participation au Fonds Social Logement, participations à des tiers: Gers Numérique, etc ...)	23,052	7,7%
TOTAL	297,579	100,0%

C.3.1- Les dépenses sociales

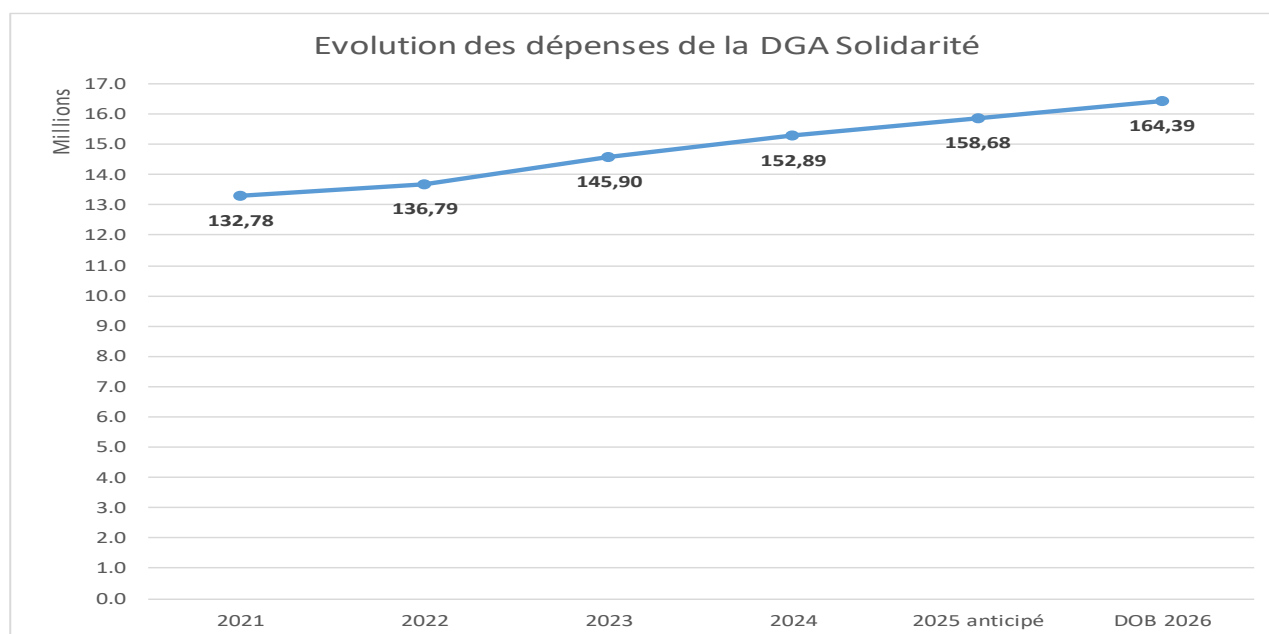
- Les données chiffrées :

Les dépenses d'action sociale représentent 55,2% des dépenses de fonctionnement en 2026.

L'effet ciseaux entre les dépenses de fonctionnement et les recettes de fonctionnement est dû pour une grande partie à la dynamique d'évolution des dépenses sociales et à une contraction des recettes compensant ces dispositifs (AIS⁵, programmes financés par la CNSA...) tel que le montre le tableau ci-dessous :

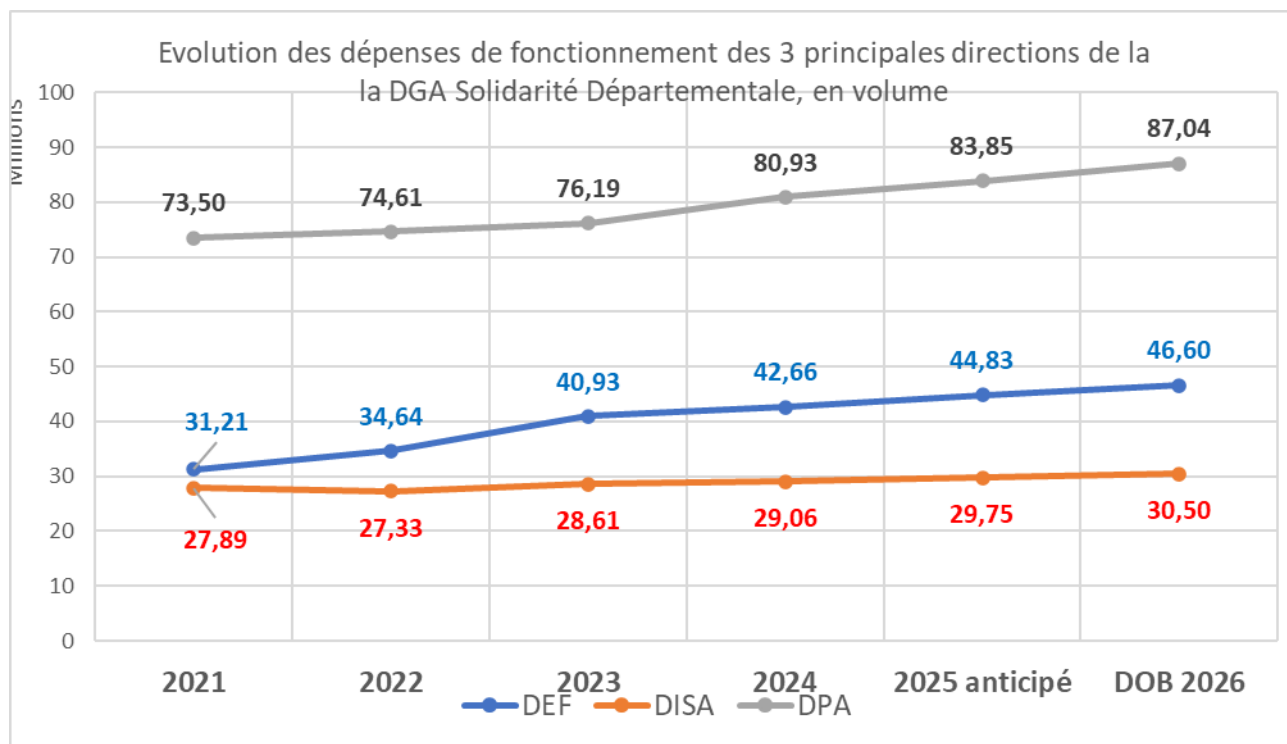
DGA Solidarité en millions d'€	CA 2023	CA 2024	CA prévisionnel 2025	Evolution CA prévisionnel 2025 / CA 2024		DOB 2026	Evolution DOB 2026 / CA prév.2025	
				montant	taux		montant	taux
Total dépenses de fonctionnement	145,90	152,89	158,68	5,79	3,8%	164,39	5,71	3,6%
Total recettes de fonctionnement	38,72	39,51	39,25	-0,26	-0,7%	37,34	-1,90	-4,8%
TOTAL DEPENSES NETTES	107,19	113,38	119,43	6,05	5,6%	127,05	7,61	6,7%

Ainsi, la dépense nette de la solidarité départementale devrait progresser de +6,7% en 2026 (soit +7,61 M€) contre +5,6% en 2025 (soit +6,05 M€). Ce qui conduit le Département à mobiliser une part toujours plus élevée de ses autres recettes pour en assurer la couverture. Les dépenses brutes de Solidarité Départementale évoluent depuis 2021 comme suit :



Les dépenses brutes des trois principales directions de la DGA Solidarité Départementale, en volume financier, progressent, ainsi qu'il suit, en millions d'euros :

⁵ AIS : Allocations Individuelles de Solidarité



DEF : Direction Enfance et Famille

DISA : Direction Insertion et Solidarité Active

DPA : Direction Politique de l'Autonomie

En outre, on notera que la loi de financement de la sécurité sociale pour 2025 prévoit une fusion de plusieurs concours de la CNSA en deux concours :

- un concours PA « Personnes Agées » regroupant les concours APA, tarif plancher et la contribution aux financements des mesures salariales dans les SAAD (dit article 47 pour les PA) ;
 - un concours PH « Personnes Handicapées » rassemblant les concours PCH, tarif plancher et la contribution au financement des mesures salariales dans les SAAD (dit article 47 pour les PH).
- Cette fusion est intervenue dès le courant de l'exercice 2025 et en année pleine en 2026. La révision des modalités de calculs de ces concours fusionnés permettra néanmoins de garantir le taux de couverture 2024. Les nouveaux restes à charge relatifs aux AIS (Allocations Individuelles de Solidarité) seront calculés dès que les nouvelles données seront disponibles.

- **Les mesures d'optimisation de l'action sociale :**

- En matière d'action sociale dans le domaine de l'enfance, le Département poursuit sa politique de prévention renforcée, d'évaluation qualitative et d'optimisation des parcours.

Le renforcement de la prévention vise à soutenir les parents et à les rendre plus forts dans leur fonction parentale, afin de réduire, le risque d'entrée dans le dispositif de placement.

La stratégie repose également sur :

- une démarche qualité de l'évaluation, garantissant une réponse adaptée et proportionnée ;
- des solutions qui ne passent pas exclusivement par le placement ;
- le maintien de l'intervention à domicile, qu'elle soit administrative ou judiciaire, comme alternative privilégiée et moins coûteuse.

L'objectif fixé en 2023 de réduire un taux de placement supérieur à la moyenne nationale (18^{ème} département en France et 3^{ème} parmi les départements de moins de 200 000 habitants) continue de structurer l'action départementale.

Les effets sont déjà perceptibles :

Stabilisation du nombre de dossiers au tribunal pour enfant en 2023,
première baisse enregistrée en 2024, toujours selon le Tribunal pour enfants.

Le Département agit également sur la qualité des prises en charge pour favoriser :

- les fins de placement dans de bonnes conditions,
- la réduction du recours aux contrats jeunes majeurs, le Gers présentant un taux supérieur à la moyenne nationale.

Les orientations 2026 visent à contenir la dépense en s'appuyant sur :

- des modalités d'accueil moins coûteuses et plus conformes aux préconisations,
- une prévention renforcée,
- une intervention à domicile consolidée,
- et une optimisation des parcours, permettant de réduire la durée des prises en charge.

Cette stratégie permet une gestion à la fois responsable, soutenable et cohérente avec les obligations en matière de protection de l'enfance.

- En matière d'autonomie :

Le nombre de bénéficiaires de l'APA à domicile, qui diminue depuis 10 ans (de 4 457 en 2016 à 3 915 en 2024), connaît en 2025 une légère hausse (4 062 bénéficiaires en août 2025). Le volume des heures APA reste quant à lui stable, en raison des difficultés de recrutement pour les services autonomie à domicile. **Le vieillissement de la population du Gers n'impacte pas encore le volume horaire APA, mais reste un facteur à fort impact budgétaire dans les prochaines années.**

Le nombre de bénéficiaires de la PCH, qui augmente depuis 10 ans (de 1 404 en 2018 à 2 104 en 2024), semble connaître une stabilisation en 2025 (avec 2 095 en août 2025). La PCH reste très dynamique, avec un élargissement au fil des années des droits en faveur des personnes en situation de handicap (PCH parentalité, PCH handicap psychique). Les dossiers de PCH sont instruits par la MDPH. La progression de +8,8% en 2025 a été reconduite en 2026 (soit +1,2 M€ de plus en 2026 par rapport au CA estimé 2025).

L'APA et la PCH sont des dépenses qui s'imposent aux départements et qui sont en partie cofinancées par la CNSA. Les taux respectifs de couverture sont respectivement de 48% et de 29%.

Dans le Gers, ces dépenses font l'objet d'un contrôle d'effectivité de la part des services du département. La mise en place d'outils comme la télégestion pour les services prestataires et le tiers payant pour l'emploi direct par des particuliers employeurs permet de rationaliser les dépenses et de s'assurer du paiement du juste droit.

Concernant l'aide sociale à l'hébergement, le plan de rattrapage mis en place en 2024 a permis de résorber les dossiers en attente. Le service gère désormais les demandes d'aide sociale à l'hébergement en flux. Le nombre de bénéficiaires de l'ASH (Aide Sociale à l'Hébergement) s'élève

à 1 200 en 2025.

- Dans le domaine de l'insertion :

L'allocation RSA est le principal poste de dépense en matière d'insertion. Une proposition d'augmentation de +2,40% (soit +647 646 € au budget 2026) par rapport au CA 2025 prévisionnel intègre une hausse de 1,6% de l'allocation, reposant sur l'hypothèse d'une stabilité du nombre de bénéficiaires du RSA, et sur une augmentation limitée du montant nominal.

Les crédits affectés au programme départemental d'insertion sont maintenus au niveau de 2025, comme les autres dépenses d'insertion (participation au financement des contrats aidés).

C.3.2- Les dépenses de personnel

Les dépenses de personnel (masse salariale, frais de formation, déplacements, œuvres sociales...) représentent 25,8% des dépenses de fonctionnement en 2026 et atteignent un volume de 76,8 M€, hors assistants familiaux, rattachés de par leurs missions, au budget de la solidarité départementale.

On notera à partir de 2024, les effets du transfert des routes nationales dont la gestion est désormais assurée par le département et l'impact de l'augmentation des taux de cotisations vieillesse versés à la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales (CNRACL).

- Les mesures exogènes:

- La hausse des cotisations de la CNRACL :

La préparation du budget 2026 du Département intègre un alourdissement significatif des charges de personnel, directement lié à l'évolution des taux de cotisations vieillesse versés à la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales (CNRACL).

Le décret du 30 janvier 2024 a instauré, à compter de 2024, une première hausse d'un point du taux de cotisation vieillesse à la charge des employeurs publics, portant celui-ci de 30,65% à 31,65%. Cette mesure a généré, pour le Département, un surcoût immédiat de 548 000 € en année pleine.

Le décret du 30 janvier 2025, relatif aux taux de cotisations vieillesse des employeurs des agents affiliés à la CNRACL, a ensuite programmé une augmentation progressive et substantielle des taux de cotisation sur la période 2025-2028. Ainsi, le taux de cotisation employeur, fixé à 34,65% en 2025, passera à 37,65% au 1^{er} janvier 2026, puis atteindra 43,65% en 2028.

Ces ajustements réglementaires entraînent une hausse structurelle des dépenses de personnel, se traduisant par un surcoût annuel de 1 100 000 € à partir de 2025. Sur la période 2024-2028, l'accroissement cumulé des cotisations CNRACL représente un effort financier supplémentaire de 13,74 millions d'euros pour le Département.

L'intégration de ces charges supplémentaires dans le budget 2026 nécessite une vigilance accrue sur l'équilibre financier du Département, ainsi qu'une adaptation des prévisions de dépenses de personnel sur les années à venir. Ces évolutions appellent à une réflexion sur les leviers de compensation possibles, afin de préserver la soutenabilité budgétaire à moyen terme.

- Le financement de la participation employeur au titre de la Protection Sociale Complémentaire (Mutuelle santé et Prévoyance) :

Depuis le 1^{er} janvier 2025, le Département participe aux contrats labellisés souscrits par les agents auprès d'organismes afin de couvrir le risque de perte de salaire (Prévoyance). Un coût prévisionnel de 250 K€ a été inscrit en 2025, 400 K€ ont été inscrits au budget 2026.

Au second semestre 2025, de nouvelles négociations se sont engagées avec les partenaires sociaux afin de conclure une convention de participation pour la prévoyance à laquelle les agents pourront adhérer.

Pour la Mutuelle, le Département participera à hauteur de 205 K€ pour 2026, 199 K€ seront réglés au titre de la participation employeur en 2025.

- L'objectif de la stratégie financière RH est toujours de contenir le volume de la masse salariale

La maîtrise de la masse salariale

Concernant la masse salariale hors assistants familiaux, la réalisation pour l'exercice 2025 porte le niveau des dépenses à 72,139 M€ (71,191 M€ en 2024).

La projection pour 2026 est de 74,371 M€ ce qui induit une évolution de la masse salariale par rapport au budget réalisé 2025 de 3,09%.

En intégrant la masse salariale des assistants familiaux, la dépense RH 2026 s'établit à 88,566 M€.

Comme décliné ci-dessous, ce tableau détaille les grands postes de dépenses qui composent la masse salariale 2025 et leur montant prévisionnel pour 2026.

	Budget 2025 K€	Réalisé anticipé 2025 K€	Prévisionnel 2026 K€
Rémunérations titulaires, contractuels, assistants familiaux, apprentis, emplois aidés, vacataires, collaborateurs d'élus (articles 64111-64121-64131-6414-64168-6417-65861) dont :	48 436	47 944	48 964
<i>Indemnités horaires pour travaux supplémentaires (IHTS)</i>	230	226	235
<i>Indemnités d'astreintes</i>	390	382	395
Nouvelle bonification indiciaire (NBI) titulaires (article 64113)	289	274	300
Supplément familial de traitement (article 64112-64132)	383	366	380
Régime indemnitaire titulaires, contractuels, indemnité compensatrice, indemnités liées à la perte d'emploi pour les non titulaires (articles 64116-64118-64123-64126-64128-64136-64138)	10 937	10 564	10 920
Personnel extérieur au service (articles 621*)	233	233	217
Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunération (articles 633*) M57	1 228	1 138	1 231
Charges de sécurité sociale et de prévoyance (articles 645*) M57	23 835	23 507	24 638
Autres charges sociales (articles 647*)	1 707	1 528	1 697
Autres charges de personnel (articles 648*)	227	116	219
Total masse salariale	87 275K€	85 670K€	88 566K€

La part de régime indemnitaire 2026 représente 14,15% du salaire des agents titulaires et contractuels du conseil départemental (toutes catégories confondues) et hors assistants familiaux.

Les avantages en nature sont évalués en 2025 à 20 113,56 € soit 9 925,65 € au titre des Logements et 11 164,41 € au titre des véhicules.

L'impact RH du transfert des Routes Nationales

Il représentait en 2025 un coût brut de 835 K€ (soit 17 agents ayant intégrés le Département au 1er janvier 2025). Pour 2026, il est prévu une majoration de 555 K€ lié à l'intégration de 11 agents supplémentaires au 1er janvier 2026 dans le cadre du droit d'option.

Il faut noter que la hausse des effectifs dans le cadre de ce transfert aura des impacts proportionnels en matière d'indemnités, de formation et d'action sociale.

La stabilisation du périmètre du Centre Départemental de Santé

L'année 2025 pérennise le dispositif avec une orientation qualitative appliquée aux 3 centres territoriaux de Fleurance, Plaisance et Vic-Fezensac disposant également d'antennes et dans un souci permanent de majoration de la productivité et du strict respect des crédits de rémunération.

En 2026, le budget global est estimé à 1,9 M€. L'équipe médicale sera composée de 15 médecins (dont 2 pédiatres), soit environ 9,46 ETP.

La maîtrise de la masse salariale : la poursuite sur l'exercice 2026 de la dynamique de restriction engagée depuis 2024.

L'évolution de la masse salariale intègre comme évoqué plus haut des mesures exogènes avec d'une part l'augmentation des cotisations de la CNRACL (3 points) et d'autre part le financement employeur au titre de la Protection Sociale Complémentaire (Mutuelle et Prévoyance).

En outre, depuis 2022, une stratégie de restriction de la masse salariale sans précédent est mise en œuvre. Cette année encore, cette méthode sera appliquée pour l'équilibre budgétaire sur l'exercice 2026. Cependant, sur la même période, les dépenses de majoration du point d'indice ont eu un fort impact sur les évolutions.

La maîtrise de la masse salariale correspondait à deux objectifs :

- Contribution pour l'équilibre du budget
- Absorption des mesures de revalorisation via la majoration du point d'indice sur les autres déterminants de la masse salariale (effectif permanent, contractuel, carence).

Plusieurs leviers de mesures d'économie sont actionnés afin de maîtriser la dépense salariale. Ces mesures doivent permettre de couvrir la dépense obligatoire sans augmentation du volume de crédits hors dépenses afférentes au transfert des routes nationales. Ces mesures se décomposent comme suit :

- Diminution de la volumétrie des contractuels non permanents et nombre contenu des apprentis à la stricte compensation financière du CNFPT.

S'agissant des contractuels remplaçants ou pour accroissement d'activité, l'orientation

consiste à reconduire les enveloppes normées. L'économie attendue en 2026 par rapport à 2025 devrait représenter 100 000 €, comme détaillé ci-dessous :

Rappel CA 2024 : 1 M€, CA estimé 2025 : 0,6 M€, Budget 2026 : 0,5 M€

- Suppression de postes permanents.

Considérant les niveaux de contraintes sur les capacités de financement de l'action Départementale, il est mis en œuvre une politique d'optimisation des effectifs qui s'est traduite par la suppression de 17 postes en 2024 et en prévision, 12 postes connus à ce jour en 2025, soit une économie minimale de 300 000 € (les suppressions de poste n'interviennent pas sur une année pleine).

Dans cette optique, les services mettront en œuvre une réflexion prospective à chaque départ en mobilité ou plus systématiquement à chaque départ en retraite.

Pour 2026, l'objectif cible une économie de 300 K€, soit environ 8 à 10 postes identifiés pour procéder à leur suppression.

- Application d'une carence systématique et généralisée par un pilotage contraint des process de recrutement.

L'objectif 2026 est d'atteindre une moyenne supérieure à 100 jours de carence entre un départ et une arrivée sur un poste, ce qui représenterait 1 200 000 € d'économie. Il s'agit là de la reconduction de l'objectif atteint en 2025. Pour mémoire, en 2023, la moyenne était de 78 jours de carence et 96 jours en 2024.

- Avancements de grade dont la prise d'effet sera reculée au 1^{er} septembre 2026 au lieu du 1^{er} janvier précédemment, soit une économie potentielle de 68 000 €.

- La dernière mesure est liée à la loi de finances 2025 avec la réduction des indemnités journalières versées en cas d'arrêt maladie : 90% contre 100%.

C.3.3- Les autres dépenses de fonctionnement

Les orientations 2026 se caractérisent également par :

- **La reconduction en volume de la contribution ordinaire allouée au SDIS**, soit un volume de 9,461 M€. Afin de contenir son budget et absorber les évolutions des cotisations de la CNRACL, le SDIS devra poursuivre son plan de maîtrise de sa masse salariale ; les dépenses de personnel du SDIS représentant 77% de ses dépenses de fonctionnement.
- **La progression de +5,9% des contributions obligatoires aux collèges publics et privés**, ce qui porte ces dotations à 2,681 M€ en 2026. Cette évolution s'explique par les événements suivants :

En 2025 et en 2026, la DGF des collèges publics enregistre une progression liée au niveau élevé de l'inflation des dernières années, lequel impacte la moyenne des dépenses énergétiques des trois dernières années, référence utilisée pour le calcul de la dotation. De plus, à compter de 2026, de nouveaux critères ont été définis pour la dotation des collèges privés, afin de prendre en considération certaines charges (travaux, informatique, personnel,

etc.) et d'assurer un rapprochement avec les niveaux de financement accordés aux collèges publics.

- **La progression des dépenses de fonctionnement affectées aux routes et aux mobilités.** La dotation 2026 est portée à 7,542 M€ contre 6,470 M€ au compte administratif estimé pour 2025, limitant ainsi la “dette grise”.

Cet exposé met en évidence la nécessité pour le Département de poursuivre une gestion particulièrement prudente et d'identifier de nouvelles sources d'économies dans ses dépenses de fonctionnement.

Cette exigence s'inscrit dans un contexte national où la situation financière des Départements se dégrade, avec des niveaux d'épargne brute et nette historiquement bas. La capacité d'autofinancement, déjà fragilisée par la hausse structurelle des dépenses sociales et par la volatilité des recettes, limite fortement les marges de manœuvre de notre collectivité.

La projection pour 2026 demeure également entourée d'incertitudes majeures. Le compte administratif 2026 pourrait être partiellement soutenu par un éventuel fonds de sauvegarde accordé au Département du Gers, mais ce dispositif ne saurait compenser l'ensemble des tensions budgétaires. En effet, les aléas pesant sur le produit des DMTO, directement corrélé à l'évolution du marché immobilier national, renforcent l'instabilité des recettes.

Dans ce contexte cumulatif de ressources contraintes, de dépenses dynamiques et d'aléas financiers, le Département doit redoubler de vigilance pour préserver un niveau d'épargne suffisant afin de maintenir sa capacité d'investissement et d'assumer ses compétences essentielles.

Je vous prie de bien vouloir engager un débat sur les orientations budgétaires 2026 du Département.

A l'issue de celui-ci, je vous demanderai de prendre acte de la tenue de celui-ci.

Signé
Philippe DUPOUY

PLAN D'INVESTISSEMENT 2026
(crédits de paiement, gestion en AP et hors AP), tous budgets, en euros

ANNEXE 1

Direction/Programmes/Opérations			BUDGET 2026
TOTAL GENERAL			54 148 652
TOTAL DGAIT - DIRECTION GENERALE ADJOINTE INVESTISSEMENTS ET TERRITOIRES			49 395 339
TOTAL DBAT - DIRECTION BATIMENTS ET APPUIS TECHNIQUES			4 712 657
DBAT	AUTRES BATIMENTS	AMENAGEMENT RESEAUX EAU CHEMINEMENT ARREAU	1 800
		TRAVAUX P3 CHAUFFAGE VENTILATION CLIMATISATION	4 857
		TRAVAUX MAINTENANCE TRIENNALE	150 000
		TRAVAUX URGENTS SUR AUTRES BATIMENTS	45 000
		TRAVAUX DESAMIANTEGE STANDS AUTODROME DE NOGARO B57	180 000
	Total programme AUTRES BATIMENTS		381 657
	BATIMENTS SERVICES DEPARTEMENTAUX	TRAVAUX FLARAN FERME DE LA MADELEINE	45 000
		TRAVAUX AMENAGEMENT PAS GIMONT	15 000
		TRAVAUX P3 CHAUFFAGE VENTILATION CLIMATISATION B01 ET B54	28 337
		ACQUISITION SIGNALETIQUE	20 000
		TRAVAUX MAINTENANCE TRIENNALE B01 ET B54	517 954
		VALORISATION PARC LA HOURRE	24 000
		ACHAT MOBILIERS	84 500
		TRAVAUX DE MAINTENANCE BATIMENTS DIVERS B01 ET B54	176 500
	Total programme BATIMENTS DEPARTEMENTAUX		911 291
	COLLEGES PUBLICS	TRAVAUX 22EME COLLEGE ISLE JOURDAIN	2 900
		FRAIS ETUDE ET INSERTION GYMNASSE FLEURANCE	25 000
		TRAVAUX RENOVATION ENERGETIQUE COLLEGE GIMONT	430 000
		TRAVAUX P3 CHAUFFAGE VENTILATION CLIMATISATION DES COLLEGES	106 411
		TRAVAUX SUITE SINISTRE COLLEGE FLEURANCE	850 000
		SUBVENTION A LA REGION POUR CHAUFFERIE BOIS SAMATAN	200 000
		TRAVAUX MAINTENANCE TRIENNALE	800 000
		TRAVAUX ACCESSIBILITE DES COLLEGES	38 900
		SUBVENTION A LA REGION POUR LA CITE SCOLAIRE DE LECTOURE	650 000
		ACHAT MOBILIERS SCOLAIRES	173 000
		TRAVAUX URGENTS ET ACHAT ECLAIRAGE LED ET EXTINCTEURS	72 000
	Total programme COLLEGES PUBLICS		3 348 211
	EQUIPEMENT DIVERS - LOGISTIQUE	ACQUISITION MATERIELS ET OUTILLAGES TECHNIQUES	27 000
	Total programme EQUIPEMENT DIVERS		27 000
	ESPACES NATURELS DEPARTEMENTAUX	TRAVAUX AMENAGEMENTS FORETS	10 000
	Total programme ESPACES NATURELS DEPARTEMENTAUX		10 000
	ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	TRAVAUX P3 CHAUFFAGE VENTILATION CLIMATISATION	2 285
		TRAVAUX URGENTS DE MAINTENANCE	1 000
	Total programme ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR		3 285
	TRANSITION ENERGETIQUE	TRAVAUX PHOTOVOLTAIQUES OMBRIERES	6 213
		TRAVAUX MAINTENANCE TRIENNALE	25 000
	Total programme TRANSITION ENERGETIQUE		31 213
TOTAL DRM - DIRECTION DES ROUTES ET DES MOBILITES			41 058 222
DRM	BATIMENTS SERVICES DEPARTEMENTAUX	FRAIS D'ETUDE PARC ROUTIER	10 000
		Total programme BATIMENTS DEPARTEMENTAUX	
	EQUIPEMENT DIVERS - LOGISTIQUE	ACQUISITION MATERIEL ROULANT	150 000
	Total programme EQUIPEMENT DIVERS		150 000
	EQUIPEMENTS DE LA ROUTE	DIAGNOSTIC REVISION DU PLAN COMPTAGE	30 000
		ACHAT SIGNALITIQUES	474 000
	Total programme EQUIPEMENTS DE LA ROUTE		504 000
	MOBILITES	TRAVAUX PISTE CYCLABLE	200 000
		ETUDE SCHEMA DEPARTEMENTAL DES AMENAGEMENTS CYCLABLES	35 000
		SIGNALISATIONS	29 000
	Total programme MOBILITES		264 000
	MODERNISATION DES ROUTES DEPARTEMENTALES	TRAVAUX CONTOURNEMENT AUCH	153 500
		TRAVAUX DEVIATION GIMONT	324 000
		TRAVAUX SECTION GIMONT-ISLE JOURDAIN	25 176 284
		MESURES COMPENSATOIRES	21 750
		FONDS DE CONCOURS	612 988
		AMENAGEMENT DE SECURITE	2 400
		REVERSEMENT FCTVA FDC	400 000
		ACQUISITION TERRAINS VOIRIES, FRAIS ETUDE ET INSERTION	61 000
	Total programme MODERNISATION DES ROUTES DEPARTEMENTALES		26 751 922
	MOYENS D'EXECUTION ROUTES DPTALES	MATERIEL ROULANT TECHNIQUE	1 300 000
		MATERIEL ET EQUIPEMENT TECHNIQUE ET ACCESSOIRE	77 300
	Total programme MOYENS D'EXECUTION ROUTES DEPARTEMENTALES		1 377 300
	OUVRAGES D'ART	RECONSTRUCTION DU PONT DE L'ISLE-DE-NOE	500 000
		REHABILITATION DES OUVRAGES D'ART	426 500
		FRAIS ETUDES ET INSERTION	119 500
	Total programme OUVRAGES D'ART DES ROUTES DEPARTEMENTALES		1 046 000
	CHEMINS DE RANDONNEES	TRAVAUX DE SECURISATION DU GER65 A LANNES SOUBIRAN B49	58 000
		ACQUISITION DEBROUSSAILLEUSE ET SIGNALISATION	32 000
		TRAVAUX DE REPRISE CHEMINS	10 000
	Total programme PDIPR - CHEMINS DE RANDONNEES		100 000
	RENOVATION DES ROUTES DEPARTEMENTALES	RENOVATION RESEAU PRINCIPAL	4 770 000
		RENOVATION RESEAU SECONDAIRE	1 830 000

PLAN D'INVESTISSEMENT 2026
(crédits de paiement, gestion en AP et hors AP), tous budgets, en euros

ANNEXE 1

ANNEXE 1

Direction/Programmes/Opérations			BUDGET 2026
		RESEAU D'INTERET CANTONAL	1 600 000
		TRAITEMENT GLISSEMENT DE LA COTE DE MIELAN - DEGATS INOPINES	850 000
		DEGATS INOPINES AUTRES	150 000
		ACQUISITION TERRAINS VOIRIES, FRAIS ETUDE	103 000
	Total programme RENOVATION DES ROUTES DEPARTEMENTALES		9 303 000
	TRANSPORTS REGULIERS	LGV BORDEAUX TOULOUSE	310 000
	Total programme TRANSPORTS REGULIERS		310 000
	VOIE NAVIGABLE DE LA BAISE	TRAVAUX RESTAURATION DE LA BAISE B49	100 000
	Total programme VOIE NAVIGABLE		100 000
	VOIE VERTE	TRAVAUX VOIE VERTE ARMAGNAC B49	1 107 000
	FRAIS D'ETUDE POUR VOIE VERTE CONDOM ET FEUGAROLLES	35 000	
Total programme VOIE VERTE		1 142 000	
TOTAL DITT - DIRECTION INGENIERIE ET TRANSITION DES TERRITOIRES			3 624 460
DITT	SYSTEME ADOUR	SUBVENTION A L'INSTITUTION ADOUR	160 000
	Total programme ADOUR		160 000
	AGRICULTURE DURABLE	AIDE AUX EXPLOITATIONS AGRICOLES POUR EQUIPEMENT	100 000
		PLANTATIONS DE HAIES B49	30 000
	Total programme AGRICULTURE DURABLE		130 000
	AIDE AU LOGEMENT	AIDES AUX PROPRIETAIRES OCCUPANTS MODESTES	150 000
	Total programme AIDE AU LOGEMENT		150 000
	ASSAINISSEMENT DES AGGLOMERATIONS	SUBVENTION AUX COMMUNES ET AUX SYNDICATS INTERCOMMUNAUX POUR DES TRAVAUX SUR LES STATIONS D'EPURATION	100 000
		ACHAT DEBIT METRE ET CAPTEUR B47	7 000
	Total programme ASSAINISSEMENT		107 000
	DISPOSITIF CHALEUR RENOUVELABLE	GESTION DELEGUEE FONDS CHALEUR ADEME	341 325
	Total programme CHALEUR RENOUVELABLE		341 325
	ALIMENTATION EN EAU POTABLE	SUBVENTION AUX SYNDICATS D'ALIMENTATION D'EAU POTABLE	110 000
	Total programme EAU POTABLE		110 000
	ESPACES NATURELS DEPARTEMENTAUX	SCHEMA DES ENS B49	16 820
		SITE DU MOURA B49	39 600
		ACHATS DE MATERIELS POUR LES TECHNICIENS B49	200
	Total programme ESPACES NATURELS DEPARTEMENTAUX		56 620
	LOGEMENT SOCIAL	FSL - CAUTION ACCES AU LOGEMENT SOCIAL	100 000
	Total programme LOGEMENT SOCIAL		100 000
	SYSTEME NESTE	RETENUE DE LA BATAILLOUZE	11 000
		OUVRAGES HYDRAULIQUES	12 611
		RECAPITALISATION DE LA COMPAGNIE AMENAGEMENT COTEAUX DE GASCOGNE (CACG)	93 397
	Total programme NESTE		117 008
	PARC HLM	SUBVENTIONS AUX BAILLEURS SOCIAUX	653 000
	Total programme PARC HLM		653 000
	QUALITE DE L'EAU	SUBVENTIONS AUX SYNDICATS DE RIVIERES B49 ET B47	143 000
	Total programme QUALITE DE L'EAU		143 000
	SUBVENTION DE SOLIDARITE TERRITORIALE	AIDES AUX COMMUNES ET COMMUNAUTES DE COMMUNES	1 356 507
	Total programme SUBVENTION DE SOLIDARITE TERRITORIALE		1 356 507
	TRANSITION ENERGETIQUE	PARTICIPATION AU CAPITAL DE LA SEM ENR	200 000
	Total programme TRANSITION ENERGETIQUE		200 000
TOTAL DGARM - DIRECTION GENERALE ADJOINTE RESSOURCES MOYENS			2 976 447
TOTAL DAJI - DIRECTION ACTION JURIDIQUE ET INSTITUTIONNELLE			1 000
DAJI	EQUIPEMENT DIVERS - LOGISTIQUE	EQUIPEMENT MATERIEL PREARCHIVAGE	1 000
	Total programme EQUIPEMENT DIVERS		1 000
TOTAL DCRE - DIRECTION COLLEGES, RESTAURATION ET ENSEIGNEMENT			176 000
DCRE	COLLEGES PUBLICS	ACHAT DE MATERIEL DE RESTAURATION	150 000
	Total programme COLLEGES PUBLICS		150 000
	ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	SUBVENTON ETABLISSEMENT ENSEIGNEMENT SUPERIEUR POUR ACQUISITION MATERIEL	26 000
	Total programme ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR		26 000
TOTAL DCTP - DIRECTION CULTURE, TOURISME ET PATRIMOINE			419 254
DCTP	ACCUEIL DU PUBLIC, COMMUNICATION ET VALORISATION DES ARCHIVES	ACQUISITION MATERIEL, NUMERISATION DOCUMENTS, SUBVENTIONS ASSOCIATIONS MEMORIELLES	40 000
	Total programme ACCUEIL ARCHIVES		40 000
	ACQUISITIONS DE COLLECTIONS - ARCHIVES	ACQUISITION FONDS D'ARCHIVES	11 000
	Total programme COLLECTIONS ARCHIVES		11 000
	CONSERVATION RESTAURATION DU PATRIMOINE	SUBVENTION POUR TRAVAUX CATHEDRALE DE CONDOM ET COLLEGALE LA ROMIEU	100 348
		ACHAT BIENS MOBILIERES CONSERVATION PATRIMOINE	1 070
		SUBVENTION POUR LES MONUMENTS HISTORIQUES	132 236
		SUBVENTION POUR LE PETIT PATRIMOINE RURAL	7 800
	Total programme CONSERVATION RESTAURATION DU PATRIMOINE		241 454
	DEVELOPPEMENT DE LA LECTURE PUBLIQUE	LECTURE PUBLIQUE	12 000
	Total programme DEVELOPPEMENT LECTURE PUBLIQUE		12 000

PLAN D'INVESTISSEMENT 2026
(crédits de paiement, gestion en AP et hors AP), tous budgets, en euros

ANNEXE 1

ANNEXE 1

Direction/Programmes/Opérations			BUDGET 2026
	BDP FRAIS DE STRUCTURE	ACQUISITION MATERIEL CULTUREL	2 500
	Total programme FRAIS DE STRUCTURE BDP		2 500
	CONSERVATION ET TRAITEMENT DES ARCHIVES	RESTAURATION DU PATRIMOINE, TRAITEMENT MATERIEL INTELLECTUEL, EQUIPEMENTS DES MAGASINS	68 200
	Total programme INVENTAIRE ARCHIVES		68 200
	MEMENTO	ACHAT MATERIELS	1 900
	Total programme MEMENTO		1 900
	EXPOSITIONS, ANIMATION, REGIE DE FLARAN	ACQUISITION MATERIEL EXPOSITION ET MUSEOGRAPHIQUE	37 000
	Total programme REGIE DE FLARAN		37 000
	VOIE VERTE	ACQUISITION MOBILIER VOIE VERTE	5 200
Total programme VOIE VERTE		5 200	
TOTAL SEL - SERVICE ENTRETIEN DES LOCAUX			28 000
SEL	EQUIPEMENT DIVERS - LOGISTIQUE	MATERIEL DE NETTOYAGE ET AUTRES	28 000
	Total programme EQUIPEMENT DIVERS		28 000
TOTAL DOSIN - DIRECTION ORGANISATION DES SYSTEMES D'INFORMATION ET NUMERIQUE			2 146 576
DOSIN	COLLEGES PUBLICS	CABLAGE COLLEGES	10 000
		MATERIEL INFORMATIQUE COLLEGES	97 000
		MATERIEL TELEPHONIE COLLEGES	3 000
		Total programme COLLEGES PUBLICS	
	EQUIPEMENT INFORMATIQUE	EQUIPEMENTS INFORMATIQUES BUDGET 01, 47, 54 et 58	399 800
	Total programme EQUIPEMENT INFORMATIQUE		399 800
	HAUT DEBIT	SUBVENTION A GERS NUMERIQUE	1 092 398
	Total programme HAUT DEBIT		1 092 398
	LOGICIEL	LOGICIELS	534 378
	Total programme LOGICIEL		534 378
	TELEPHONIE	TELEPHONIE	10 000
Total programme TELEPHONIE		10 000	
TOTAL DRH - DIRECTION RESSOURCES HUMAINES			60 000
DRH	HORS PROGRAMME	FONDS INSERTION DE PERSONNES HANDICAPEES FONCTION PUBLIQUE (FIPHFP)	20 200
		PRETS AUX PERSONNELS BUDGET 01, 47, 49, 58	34 500
		MATERIEL SANITAIRE	5 300
	Total hors programme		60 000
TOTAL DSJEC - DIRECTION SPORT JEUNESSE ET ENGAGEMENT CITOYEN			145 617
DSJEC	AIDES A LA PRATIQUE SPORTIVE	AMENAGEMENT SITES SPORTS DE NATURE B49	1 500
	Total programme AIDES A LA PRATIQUE SPORTIVE		1 500
	CENTRES DE VACANCES	ACQUISITION MATERIEL CENTRE VACANCE ARREAU	10 000
	Total programme CENTRE DE VACANCES		10 000
	PLAN DEPARTEMENTAL DES SITES ET DES ITINERAIRES	AMENAGEMENT DES SITES ET ITINERAIRES B49	2 500
	Total programme PLAN DEPARTEMENTAL DES SITES ET DES ITINERAIRES		2 500
	BUDGET PARTICIPATIF	BUDGET PARTICIPATIF	131 617
Total programme REINVENTER LE GERS		131 617	
TOTAL DGAS- DIRECTION GENERALE ADJOINTE DE LA SOLIDARITE			1 642 600
TOTAL DEF - DIRECTION ENFANCE FAMILLE			7 000
DEF	ACTIONS SANTE ENFANCE ET FAMILLE	ACHATS MATERIELS PMI ET CENTRE DE SANTE SEXUELLE	7 000
	Total programme SANTE ENFANCE ET FAMILLE		7 000
TOTAL DGC - DIRECTION GESTION COORDINATION			870 000
DGC	STRUCTURE ET HEBERGEMENT PERS AGEES	SUBVENTION A L'EHPAD LA ROSERAIE	400 000
		SUBVENTION AUX ETABLISSEMENTS PUBLICS DE SANTE DE LOMAGNE ET A L'EHPAD HOSPITALIER DE VIC-FEZENSAC	470 000
	Total programme HEBERGEMENT PERSONNES AGEES		870 000
TOTAL DISA - DIRECTION INSERTION ET SOLIDARITES ACTIVES			4 000
DISA	ACTIONS PARTENARIALES ACTION SOCIALE TERRITORIALE	SUBVENTION AU CENTRE LOCAL DES SOLIDARITES	4 000
	Total programme ACTIONS PARTENARIALES ACTION SOCIALE TERRITORIALE		4 000
TOTAL DPA - DIRECTION POLITIQUES DE L'AUTONOMIE			761 600
DPA	SOUTIEN ACTIONS PERSONNES AGEES	HABITAT INCLUSIF	380 000
		RESIDENCE AUTONOMIE	250 000
		REVERSEMENT FONDS MOBILITE SAAD	131 600
	Total programme SOUTIEN ACTIONS PERSONNES AGEES		761 600
TOTAL DGS - DIRECTION GENERALE DES SERVICES			133 265
TOTAL DFI - DIRECTION DES FINANCES			114 143
DFI	HORS PROGRAMME	TITRE DE PARTICIPATION, CAUTIONS ET AUTRES	114 143
TOTAL DGC - DIRECTION DE LA COMMUNICATION			19 122
DIRCOM	COMMUNICATION INSTITUTIONNELLE	ACQUISITION MATERIEL	15 000
	Total programme COMMUNICATION		15 000
	AUTRES ACTIONS PREVENTION SANTE PUBLIQUE	DITES 32 - REALISATION SUPPORTS DE COMMUNICATION	4 122
	Total programme AUTRES ACTIONS PREVENTION SANTE PUBLIQUE		4 122

PLAN D'INVESTISSEMENT 2026
(crédits de paiement, gestion en AP et hors AP), tous budgets, en euros

ANNEXE 1

Direction/Programmes/Opérations			BUDGET 2026
TOTAL DC- DIRECTION CABINET			1 000
TOTAL DC - DIRECTION CABINET			1 000
CABINET	CHARGES INSTITUTIONNELLES & ADMINISTRATIVES	ACQUISITION MATERIEL ELECTROMENAGER RESIDENCE	1 000
	Total programme CHARGES INSTITUTIONNELLES		1 000

DOB 2026 INVESTISSEMENT GERE EN AP/CP

EN €

ANNEXE 2

Libellés commissions	A	B	C	D	E	F
	AP Votées au 31/12 N-1 - cumul mandaté au 31/12 N-1	AP Nouvelles propositions Exercice 2026	TOTAL AP en cours (A+B)	CP 2026	CP 2027 et exercices suivants	Total CP (D+E)
1ère commission Solidarité, santé et protection dont :	5 840 000,00	1 000 000,00	6 840 000,00	1 030 000,00	5 810 000,00	6 840 000,00
SUBVENTION RESIDENCES AUTONOMIE	0,00	1 000 000,00	1 000 000,00	250 000,00	750 000,00	1 000 000,00
2ème commission Transition écologique, solidarités pour les territoires et croissance verte dont :	11 770 013,93	4 731 229,31	16 501 243,24	2 524 356,00	13 976 887,24	16 501 243,24
AIDE AU LOGEMENT AP 2019	100 360,00	-2 509,00	97 851,00	8 845,00	89 006,00	97 851,00
GERs NUMERIQUE jusqu'en 2028	500 000,00	4 777 194,00	5 277 194,00	1 092 398,00	4 184 796,00	5 277 194,00
TRANSITION ENERGETIQUE AP 2020	59 881,69	-43 455,69	16 426,00	6 213,00	10 213,00	16 426,00
3ème commission Infrastructures de transport, ingénierie territoriale et nouvelles mobilités dont :	121 018 971,54	15 683 925,14	136 702 896,68	40 310 229,00	96 392 667,68	136 702 896,68
MODERNISATION DES ROUTES DEPARTEMENTALES	57 078 156,90	-95 175,00	56 982 981,90	26 290 922,00	30 692 059,90	56 982 981,90
RENOVATION DES ROUTES DEPARTEMENTALES jusqu'en 2028	27 413 097,48	15 765 700,14	43 178 797,62	9 050 000,00	34 128 797,62	43 178 797,62
4ème commission Education, collèges et jeunesse dont :	15 297 121,97	5 399 333,82	20 696 455,79	3 105 496,00	17 590 959,79	20 696 455,79
TRAVAUX MAINTENANCE TRIENNALE SUR LES COLLEGES PUBLICS AP 2026	0,00	5 000 000,00	5 000 000,00	800 000,00	4 200 000,00	5 000 000,00
5ème commission Culture et tourisme	1 142 312,00	0,00	1 142 312,00	241 454,00	900 858,00	1 142 312,00
6ème commission Agriculture, alimentation, eau dont :	1 591 004,87	1 301 868,35	2 892 873,22	505 628,25	2 387 244,97	2 892 873,22
EAU POTABLE AP 2026 POUR LES UNITES DE PRODUCTION DE MIRANDE, AUCH-AUBIET ET DE CONDOM-CAUSSENS	0,00	1 098 426,00	1 098 426,00	110 000,00	988 426,00	1 098 426,00
7ème commission Démocratie citoyenne, sport, vie associative et éducation populaire	224 631,80	0,00	224 631,80	131 617,00	93 014,80	224 631,80
8ème commission Finances, patrimoine départemental et ressources humaines dont :	5 057 958,67	3 126 587,30	8 184 545,97	1 459 309,00	6 725 236,97	8 184 545,97
TRAVAUX MAINTENANCE SUR LES BATIMENTS DES SERVICES DEPARTEMENTAUX	1 353 119,98	1 149 850,49	2 502 970,47	487 954,00	2 015 016,47	2 502 970,47
LOGICIELS	840 900,24	1 319 099,76	2 160 000,00	534 378,00	1 625 622,00	2 160 000,00
TOTAL GENERAL	161 942 014,78	31 242 943,92	193 184 958,70	49 308 089,25	143 876 869,45	193 184 958,70